N° 228 Décembre 2021 - 150 DA

INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

www.lactuel.dz

Que nous cache l'économie pour 2022 ?

L 21228 - 12 - A - 150 DA - DZ

SUIVEZ LE FIL DE L'ACTUALITÉ

Abonnez-vous

et recevez votre mensuel chez vous tous les mois pour seulement **2 700 DA** Frais d'envois inclus

www.lactuel.dz

Édito

Bien tirer son épingle du jeu

A quelque chose malheur est bon. L'Algérie, qui a escamoté avec ingéniosité toutes les tentatives malveillantes de déstabilisation venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, peut désormais entamer sa mue politique, économique et sociale avec une grande placidité.

Engagé dans un chantier colossal de la reconstruction tous azimuts, le pays ne peut plus se permettre le luxe d'hésiter dans l'application des engagements colportés par ses dirigeants. D'ailleurs, ces derniers sont tenus de mener une économie de guerre, chacun selon son domaine de compétence, dans le seul but d'atteindre les objectifs fixés par le Plan d'action du gouvernement.

Pour ce faire, il faut foncièrement et irrémédiablement modifier les politiques de gouvernance de nos entreprises, ce qui va certainement permettre de réaliser une augmentation de la production dans tous les secteurs d'activité. Ainsi, à moyen terme, lorsque le niveau de croissance est très appréciable, à long terme, c'est le niveau de vie de la population qui en sortira grand vainqueur.

A l'orée de la nouvelle année 2022, force est de constater que la production nationale n'est pas dans un état de paralysie, même si certains signes négatifs sont difficiles à maîtriser. Cependant, tous les responsables de la décision économique doivent prendre des initiatives en utilisant judicieusement les marges de manœuvre disponibles pour remettre en marche le moteur de la croissance. Au boulot !

L. K.

SOMMAIRE n° 228 - Décembre 2021

EDITO

Bien tirer son épingle du jeu

A l'orée de la nouvelle année 2022, force est de constater que la production nationale n'est pas dans un état de paralysie, même si certains signes négatifs sont difficiles à maîtriser■

6 Production nationale
2022, ou le nouveau rebondissement !

8 Vu ailleurs... en images

10 Production nationale
Les défis à relever

12 Promotion de la production nationale
Derrière la volonté se cachent des entraves !

14 Production nationale
L'entreprenariat vert, une solution à coefficient élevé

16 Intégration locale
Une équation complexe

18 Développement économique
L'importance de la sous-traitance se confirme

20 Le capital de certaines entreprises publiques sera ouvert via la Bourse
L'Etat passera à l'acte en 2022

22 Quelle réforme bancaire entreprendre ?
That's the question !

24 Impôt agricole
Le gouvernement siffle la fin de la récréation

28 Industrie nationale
La relance, c'est maintenant !

30 Redémarrage des entreprises industrielles
Entre nationalisation et autorisation d'activité

32 Marché pétrolier
Sous la menace du nouveau variant de la Covid-19

34 Salon ADIPEC, 15-18 novembre 2021, Emirats Arabes Unis
ALNAFT se distingue par une participation remarquable à la Grande messe des hydrocarbures de Abou Dhabi

36 Bâtiment et travaux publics
Un secteur qui résiste à la crise

38 Risques majeurs et intempéries
Comment situer les responsabilités ?

42 Développement du transport maritime
De nouvelles orientations se profilent

44 BMT
Bejaia Mediterranean Terminal

46 Pour le bien de l'économie nationale
Libérons l'investissement !

48 Filières agricoles
Les agriculteurs comptent sur les dispositifs d'appui

50 3,4 mds de dollars d'exportation hors hydrocarbures
Détails et commentaires

52 Céréales, infrastructures, services...
Les intérêts économiques français en Algérie menacés !

56 Expo 2020 Dubaï
L'Algérie dans toute sa splendeur culturelle et touristique

58 Start-up et persistance de la Covid-19
Se réinventer pour se maintenir

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK
BOUGHAZI SMAIL

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Décembre 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Production nationale

2022, ou le nouveau rebondissement !

Optimisme. Les économistes se sont montrés relativement optimistes quant à la relance de l'économie nationale après une période de stagnation. Ils évoquent une éventuelle reprise à la hauteur des aspirations du gouvernement et de celles des opérateurs économiques.

La crise sanitaire qui a touché le pays a démontré la vulnérabilité du tissu économique national, et du coup, gouvernement et opérateurs économiques doivent tirer les enseignements de cette période des plus difficiles. Une période marquée par les pénuries, la réduction de l'activité pour certains et l'arrêt de travail pour les autres en raison des mesures de confinement instaurées par les hautes autorités de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie. Désormais, cette période fait déjà partie du passé, d'après les déclarations du Premier ministre qui prévoit un retour à la normale de la situation économique du pays dès le début de l'année prochaine.

Cependant, une question se pose : après une période hors normes qui s'achève, que nous cache l'économie en 2022 ?

La hausse de la croissance et un taux d'inflation qui se stabilise autour des 4,9%, laisse entendre le Premier ministre devant la commission des finances à l'Assemblée nationale lors de la présentation de la Loi de finances 2022. En effet, les économistes se sont montrés relativement optimistes quant à la relance de l'économie nationale après une période de stagnation. Ils évoquent une éventuelle reprise à la hauteur des aspirations du gouvernement et celles des opérateurs économiques. Selon ces derniers, le retour à la normale de l'activité économique durant l'année prochaine se fera progressivement, et le taux de la croissance économique devra retrouver le niveau qu'il avait avant la pandémie.

En fait, l'Etat table sur la redynamisation de l'activité économique du pays durant l'année prochaine pour équilibrer la balance commerciale. Pour l'instant, deux secteurs stratégiques, à savoir l'agriculture et les hydrocarbures, affichent de belles formes en cette fin d'année en cours. En attendant la reprise effective de l'activité durant les mois à venir, notamment avec les signaux positifs d'un retour en force de l'activité au niveau international, marquée par un rebond des prix du pétrole et le retour de l'activité commerciale avec l'ouverture des frontières et la levée des mesures de confinement dans plusieurs pays.

En effet, si les responsables de l'Etat affirment que l'année 2022 sera celle du retour de la production, la Banque mondiale dans son rapport du mois d'octobre dernier prévoit *« une reprise fragile dans les secteurs hors hydrocarbures et un fort rebond dans le secteur des hydrocarbures »*. Cette reprise fragile s'explique, selon la Banque mondiale, par *« la détérioration de l'emploi et des revenus fermes ce qui limitera la consommation et l'investissement privé, tandis que l'espace budgétaire limité limitera l'investissement public. »* Ce qui laisse entendre qu'en dehors du secteur des hydrocarbures, la relance économique et l'augmentation du PIB ne seront pas une tâche aussi facile à réaliser dans un climat d'incertitude.

Après plusieurs mois de la levée des mesures de confinement, la production nationale en dehors des hydrocarbures n'a pas réalisé d'importants rebonds, comme l'indiquent les prévisions du gouvernement pour la clôture de l'année financière en cours. A l'exception de l'agriculture, la contribution des autres secteurs au PIB reste timide. Compte tenu de la faiblesse de la production nationale dans certaines filières, le gouvernement a établi une longue liste de produits interdits à l'importation, ce qui constitue une entrave majeure à l'activité économique, notamment pour les filières dont la production dépend essentiellement de l'importation de la matière première. Autrement dit, les acteurs économiques activant dans le secteur industriel sont devant une situation des plus compliquées, ce qui rend leur tâche encore plus difficile en ces temps de relance économique.

Enfin, si on se réfère aux déclarations des politiques et des chefs d'entreprise, ces derniers affirment avoir tiré des enseignements de la crise sanitaire et comptent retrousser les manches pour entamer une nouvelle période. Le pari pour la nouvelle année est, donc, celui de rehausser la production nationale et d'augmenter son apport au PIB■

A. B.

Evénement
Ouverture de la 29e édition de la Foire de la production nationale
Une participation nationale record

La 29e édition de la Foire de la production nationale (FPA), qui se tient cette année du 13 au 25 décembre, au Palais des expositions (Safex), est une aubaine pour les entreprises nationales.

La présence des entreprises nationales en force

La participation des entreprises nationales connaît un niveau record en cette 29e édition de la Foire de la production algérienne. En effet, plus de 500 entreprises ont pris part à cet événement sur une surface de 25.000 m², où tous les halls d'expositions seront occupés par les exposants et répartis en plusieurs secteurs d'activité : industrie, industrie agro-alimentaire, chimie et pétrochimie, services (banques et assurances), artisanat, micro-entreprises et start-up. Un espace est réservé à la vente pour les exposants désireux de vendre leurs articles au public directement.

Une opportunité pour envahir les marchés africains

Le Salon de la production algérienne est la vitrine de l'économie nationale en mettant en valeur tous les produits éligibles à l'export en marge de la FPA. La filiale Tasdir, du groupe Safex, organise le 1er salon des services liés à l'export qui regroupera tous les acteurs activant dans le domaine de l'exportation, et en marge de cette manifestation, un riche programme d'animation économique est prévu pour tous les opérateurs économiques intéressés.

Les start-up à l'honneur

Cette 29e édition mettra à l'honneur les start-up ainsi que les micro-entreprises, auxquelles un pavillon d'exposition sera dédié. Le hall Gourara connaîtra sans aucun doute un engouement particulier de la part de jeunes porteurs de projets, avides de nouvelles découvertes et d'innovations dans le domaine du numérique■

Vu ailleurs... en images

Suède : Le mur de la gentillesse

Il s'appelle The wall of kindness, le mur de la gentillesse en suédois. Lieux préparés dans les routes enneigées de Uppsala où il est possible de se procurer, ou au contraire de laisser en don, jaquettes, écharpes, chapeaux, pullovers et toute autre chose qui puisse servir pour mieux affronter l'hiver. Il s'agit d'une initiative qui encourage les gens à donner les habits qu'ils n'utilisent plus et que peuvent utiliser les personnes moins fortunées pour se protéger du froid hivernal.

Le slogan de l'initiative est : Prends un manteau si tu as froid. Laisse un manteau si tu ne l'utilise plus.

Qatar : Le premier stade démontable réalisé avec des conteneurs est prêt

Allemagne : Une route qui recharge les voitures électriques

La ville allemande de Karlsruhe va tester une route qui recharge les véhicules électriques grâce à l'induction dynamique. Pour commencer, le tronçon à induction dynamique s'étendra sur 100 mètres, avec comme objectif de le prolonger de 500 mètres.

Argentine : Fan de Diego Maradona, il a prénommé ses enfants Diego, Mara et Dona

Walter Rotundo, un Argentin de 39 ans, fanatique de Diego Maradona comme des millions de ses compatriotes, a prénommé ses enfants Diego, Mara et Dona. Le dernier est né le 25 novembre passé, un an jour pour jour après le décès du footballeur de légende. Il l'a prénommé Diego. Le nourrisson rejoint une famille qui compte déjà les jumelles… Mara et Dona.

Le septième stade du Qatar prêt pour la Coupe du monde 2022 est sans doute celui qui s'éloigne le plus de l'image radicalement anti-écologique qui colle à cette édition. Il est vrai que cette arène cumule un caractère à la fois jovial et coloré avec une première en matière d'éco-conception. Auparavant connue sous le nom de Ras Abou Aboud, l'arène renommée Stade 974 est le premier équipement de ce type entièrement démontable et largement conçu avec des matériaux de réemploi.

USA : Un ordinateur Apple-1 vendu 400.000 dollars aux enchères en Californie

Un Apple-1, premier modèle d'ordinateur jamais commercialisé par la firme à la pomme à partir de 1976 et dont il ne reste plus que quelques dizaines d'exemplaires au monde, a été vendu aux enchères 400.000 dollars. La société fondée par Steve Wozniak et Steve Jobs n'a construit au total que 200 Apple-1, tous assemblés à la main, dont la plupart s'étaient vendus à l'époque pour la somme de 666,66 dollars.

Algérie : Yassir lève 30 millions de dollars aux États-Unis

Yassir, la start-up algérienne, a réalisé récemment une levée de fonds de l'ordre de 30 millions de dollars aux États-Unis. L'opérateur a réussi à asseoir sa présence dans 25 villes en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) et à l'étranger (France et Canada). L'application vise pour 2022 l'Afrique subsaharienne.

Production nationale

Les défis à relever

Persévérance. Les économistes préconisent de mettre en place des passerelles solides entre le monde du savoir et l'industrie. En ce sens qu'avec la quatrième révolution industrielle et la vague de la digitalisation et l'informatique, tous les secteurs productifs nécessitent une connexion avec le monde du numérique.

Produire et consommer local, tel est l'objectif premier de l'économie nationale. Un objectif qui est confronté, tout de même, à de nombreux obstacles et à des défis à relever. Certes, des efforts sont fournis régulièrement pour améliorer le rendement et la productivité de l'industrie nationale, mais cela reste limité au vu des capacités des différentes filières implantées dans les quatre coins du pays. Ainsi, il convient de souligner qu'en dépit des avancées notables enregistrées dans certains secteurs, notamment le marketing, le merchandising et la commercialisation de la production locale, d'autres créneaux demeurent encore à des stades timides.

La production nationale reste ainsi tributaire de l'association des efforts de nombreux secteurs industriels afin de sortir de cette situation. Il est question, notamment, d'un secteur industriel innovant, un secteur de transformation dynamique et réactif ainsi qu'un effort en innovation et créativité. Les économistes préconisent, par ailleurs, de mettre en place des passerelles solides entre le monde du savoir et l'industrie. En ce sens qu'avec la quatrième révolution industrielle et la vague de la digitalisation et l'informatique, tous les secteurs productifs nécessitent une connexion avec le monde du numérique.

Le produit national devra, en outre, relever le défi de la qualité. Les économistes ne cachent pas qu'il s'agit là de la principale condition qui fera de ce secteur un facteur de développement, d'évolution, de croissance et de concurrence.

Les défis de la production nationale touchent l'amont et l'aval du secteur. Il est, donc, crucial que chaque entreprise s'engage dans des actions de transformation touchant ses process de production et sa stratégie commerciale. Elle procède aussi à la révision de ses objectifs afin d'améliorer le rendement, pouvoir conquérir les marchés locaux et prétendre à l'exportation. S'engager à l'international nécessiterait aussi, selon les spécialistes, des réflexions profondes, des études de marché ainsi qu'un business plan assez précis. Dans le même registre, rappelons les déclarations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, sur cette question. S'exprimant récemment lors d'une conférence sur la relance de l'industrie, il fera savoir que l'année prochaine *« sera exclusivement consacrée à l'économie »*. Durant son allocution, il a également présenté un état des lieux du secteur en rappelant les différentes étapes franchies. *« Le secteur industriel en Algérie est passé par plusieurs étapes, la première étant la surindustrialisation, notamment pour l'industrie lourde, comme la métallurgie, le textile et la pétrochimie »*, a-t-il déclaré, tout en précisant qu'*« il n'en reste que peu de ces industries en raison des crises financière, politique et sécuritaire »*.

De nombreux chantiers attendent, donc, le secteur productif local. Un travail qui pourrait être concrétisé grâce à la mutualisation des efforts des opérateurs économiques, du monde de la recherche et l'exploitation optimale des ressources disponibles■

B. S.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

PAYEZ VOTRE ASSURANCE PAR CARTES DE PAIEMENT

C'EST TELLEMENT FACILE AVEC LA C@@T

www.caat.dz

L'ACTUEL 228 / Décembre 2021 - Anep n° 2116103013

Promotion de la production nationale

Derrière la volonté se cachent des entraves !

Bureaucratie. Entre la volonté du gouvernement de rehausser la production nationale et la réalité du terrain, il existe tout un fossé à combler. Certes, des mesures ont été prises pour l'accompagnement des investisseurs et la facilitation de l'acte d'investir, mais sur le terrain, l'application de ces textes de loi fait défaut.

Le gouvernement exprime sa volonté de promouvoir la production nationale à travers l'encouragement de l'investissement privé et la réduction des importations. Une manière, selon lui, d'assurer l'équilibre de la balance commerciale et le développement des exportations hors hydrocarbures. Selon toujours le gouvernement, l'apport de la production nationale au PIB est devenu important cette année, notamment dans le secteur de l'agriculture et des hydrocarbures. Autrement dit, le gouvernement compte un recours progressif à l'application de la politique protectionniste comme seule et unique solution pour répondre à l'exigence actuelle : celle de l'encouragement de la production nationale et surtout sa diversification.

Selon les explications du Premier ministre, la politique protectionniste permettra à l'Algérie non seulement l'amélioration de la production locale mais aussi l'éradication des phénomènes comme la surfacturation et l'importation tous azimuts qui coûtent des milliards au Trésor public. Pour cela, l'Exécutif affirme avoir trouvé une solution à travers la mise en place d'une *« cartographie de la production nationale des biens et services »*. Une fois mise en place, cette technique permettra d'identifier les manques de matière première afin de les introduire dans la liste des produits de l'importation. De ce fait, il est, donc, question de donner la priorité à la production locale, notamment de la matière première pour se libérer graduellement des importations qui coûtent des sommes faramineuses en ces temps de disette.

La diversification au cœur de l'action

La diversification de l'économie nationale est l'objectif phare tracé par le gouvernement dans son programme de relance économique pour les années à venir. Un programme ambitieux dont le gouvernement affirme avoir mobilisé tous les moyens pour sa réussite. La question qui se pose : le gouvernement va-t-il réussir ce pari important ? Du point de vue des économistes, il est difficile de parler d'un redémarrage en force de la machine économique nationale, très affectée par la crise sanitaire et les mesures de confinement adoptées par le gouvernement durant cette période. De ce fait, ils pointent du doigt la vulnérabilité de l'économie nationale et sa dépendance du marché international. Pour étayer leurs dires, ils évoquent la dépendance de l'économie nationale aux hydrocarbures qui représentent 97% des exportations et qui pèsent près de 33 milliards de dollars dans les recettes financières du pays.

Pour répondre à cette question, le gouvernement exprime son intention d'apporter l'aide et l'appui nécessaires aux opérateurs économiques dans l'amélioration de leur compétitivité, et la création des consortiums d'exportation. Ce soutien se traduit par la mise en place d'une stratégie nationale des exportations SNE qui attend toujours sa concrétisation sur le terrain. De ce fait, le gouvernement prévoit *« la mise en place d'un dispositif de veille économique pour capter toute opportunité d'exportation de la production nationale à valeur ajoutée avérée, adapté aux exigences des pays importateurs »*, indique le Premier ministre.

Des entraves existent encore !
Entre la volonté du gouvernement de rehausser la production nationale et la réalité du terrain, il existe un fossé à combler. Certes, des mesures ont été prises pour l'accompagnement des investisseurs et la facilitation de l'acte d'investir, mais sur le terrain, l'application de ces textes de lois fait défaut. En effet, le gouvernement dans son plan d'action a placé la redynamisation économique au cœur des préoccupations de son staff. Des mesures ont été prises dans ce sens dans le cadre du programme de relance économique.

D'autre part, le même gouvernement qui affichait ses ambitions de redémarrer l'activité et de tirer vers le haut la courbe de croissance n'a pas manqué de mettre quelques embûches sur le chemin des acteurs économiques : limite des importations, levée des subventions et de nouvelles impositions fiscales pour les acteurs de l'agriculture, et tout cela en plus de la bureaucratie qui est la principale entrave de l'acte d'investir. L'exemple le plus récent de cette entrave à l'acte d'investir a été révélé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, qui fait état de 2.500 dossiers d'investissement qui sommeillent, depuis des années, dans les tiroirs du Conseil national d'investissement (CNI), ce qui renseigne de la gravité de la bureaucratie au haut sommet de l'Etat ce qui empêche toute volonté de diversification de l'économie nationale depuis des années.

Tout cela pour dire que les entraves à la promotion de la production nationale sont si nombreuses, à commencer par l'absence de matière première, notamment dans le secteur industriel et l'élargissement de la liste des produits interdits à l'importation, l'absence d'une politique efficiente de la promotion de la production nationale à l'étranger, auxquels s'ajoutent les taxes insupportables qui font que le produit local est toujours dans le noir. L'autre facteur que les responsables doivent prendre en considération est celui de l'habitude de consommation des Algériens qui préfèrent les produits de l'importation.

Enfin, la promotion de la production n'est pas uniquement l'affaire des hauts responsables de l'Etat, mais aussi celle de la société. De ce fait, les opérateurs économiques sont dans l'obligation de mettre sur le marché des produits qui répondent aux normes qualité/prix■

A. B.

TOP

Une hausse de 2%

Le salaire net mensuel moyen en Algérie a progressé en 2019 de 2%■

FLOP

Baisse de 20,16%

L'Epal annonce que le nombre de navires opérants est en baisse de 20,16%■

CHIFFRE DU MOIS

2.900 milliards DA

La contribution de l'Etat à l'assainissement des entreprises publiques en difficulté a dépassé à ce jour les 2.900milliards de dinars■

PHRASE DU MOIS

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune :

« *Après le parachèvement de l'édifice constitutionnel et institutionnel, 2022 sera exclusivement consacrée à l'économie. Et là seulement, nous verrons qui des responsables suivront notre démarche et qui l'entraveront*■ »

Production nationale

L'entreprenariat vert, une solution à coefficient élevé

Défis. S'il est encore à son stade embryonnaire, l'entreprenariat vert peut atteindre facilement sa vitesse de croisière. Pour son développement optimal, l'Etat doit garantir un meilleur accompagnement aux porteurs de projets.

L'économie algérienne enregistre une importation massive des matières premières, ce qui grève de plus en plus la balance commerciale, dans un contexte marqué par la diminution des réserves de pétrole, la chute du prix du baril et une concurrence accrue sur les marchés gaziers internationaux, en plus d'une forte vulnérabilité environnementale, y compris aux changements climatiques. Les défis sont légion. Et la situation, explique Radia Aït Si Saïd, de l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou, impose la mise en place d'*« un nouveau modèle industriel respectueux de l'environnement, plus compétitif, à même de générer plus d'emplois et de contribuer au développement local »*.

La transition énergétique et le développement de filières vertes *« s'inscrivent dans cet objectif, mais les efforts doivent être consolidés et mieux articulés dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'économie verte »*. Une question se pose. Elle a trait à la capacité des structures nationales dédiées à l'encadrement des jeunes à prodiguer le conseil technique spécifique et à assurer l'orientation et l'encadrement requis dans la création de micro-activités et de TPE dans ces domaines totalement nouveaux, et dans lesquels ces structures ne disposent pas d'expériences probantes. Aujourd'hui, l'entreprenariat vert s'érige en un atout-maître pour contribuer à la diversification économique que le gouvernement compte réaliser. Une plus-value certaine est attendue de ce créneau. Pour son développement optimal, l'Etat doit garantir un meilleur accompagnement aux porteurs de projets. S'il est encore à son stade embryonnaire, l'entreprenariat vert peut atteindre facilement sa vitesse de croisière.

Notons que le 1er incubateur a été lancé début juin dernier afin de contribuer à la naissance d'une économie verte et le développement de l'action de proximité vers une action entrepreneuriale contribuant à la création de la richesse et l'absorption du chômage. De son côté, Mourad Bergheul, expert-consultant, estime que l'entreprenariat vert est une *« opportunité pour notre pays pour atteindre des objectifs de croissance économique et de développement durable, cela tout en contribuant à la lutte contre les effets du changement climatique »*. Une démarche qui *« devrait faire partie des stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics, afin d'assurer une croissance qui intègre la préservation et la valorisation du capital naturel et humain »*. Explicite, il souligne que l'Algérie se doit aujourd'hui d'*« adopter un modèle qui prenne en compte la croissance verte. L'entrepreneuriat vert est un atout pour accompagner l'Algérie dans sa transition économique, technologique et environnementale »*. Il constitue, en définitive, *« une nouvelle dynamique économique en pleine évolution dans un contexte de prise de conscience des enjeux environnementaux planétaires »*.

Pour M. Bergheul, l'entrepreneuriat vert est considéré comme une *« réponse majeure aux enjeux et défis d'aujourd'hui »*. Il propose d'encourager les jeunes chômeurs ou diplômés à créer des TPME vertes pour créer de la richesse et de l'emploi durable et verdissant, sachant que l'enseignement supérieur produit actuellement 120.000 universitaires chaque année. Le chiffre atteindra, selon la projection des experts, 330.000 en 2024. Le taux de chômage des universitaires, estimé à 14% des sans-emploi, suivra inexorablement la courbe ascendante du nombre des diplômés. L'engagement dans des activités vertes est un signe révélateur du potentiel de la filière verte en Algérie. Il suffit d'y aller. Une vraie volonté politique est nécessaire. Mais si le chemin est porteur de solutions, il en porte aussi des écueils■

H. M.

مجمع مآخذ

MULTIPRISES AVEC FUSIBLE

الفيوز

garantie 5 ANS

جديد new Nouveau

2 Fusibles offerts

الفيوز
FUSIBLE

BMS ELECTRIC
Fabrication d'appareillage & accessoires électriques

www.bms-electric.com

Elle protège:

تحمي:

Intégration locale

Une équation complexe

Incontournable. La maximisation du recours à l'outil national dans les projets devra se consolider davantage à l'avenir à la faveur de la nouvelle stratégie du secteur.

Le choix de l'intégration locale, certes difficile, est incontournable. Les pouvoirs publics ont en pris conscience. Et c'est dans cet objectif que s'est inscrite la promotion de la production nationale. Des entreprises comptent apporter leur plus. Sonatrach montre l'exemple de l'efficience de la politique d'intégration nationale à travers la valorisation de ses compétences et de son savoir-faire dans divers domaines d'intervention sollicitant une certaine technicité.

Le Groupe table sur un niveau d'intégration nationale de 55% dans le cadre de cette stratégie à l'horizon 2030. La maximisation du recours à l'outil national dans les projets devra se consolider davantage à l'avenir à la faveur de la nouvelle stratégie du secteur. De son côté, Sonelgaz, à travers, notamment, la réalisation de centrales électriques et la fabrication d'équipements en Algérie, vise à augmenter le taux d'intégration nationale en matière de réalisation de centrales électriques et de fabrication d'équipements. Deux exemples parmi tant d'autres.

Joint par nos soins, Souhil Meddah, expert financier, souligne que la question du taux d'intégration se pose de façon très large, soit en amont d'une production, par le traitement et conditionnement des matières premières, des produits semi-finis, de la chaîne de sous-traitance, ou dans un cadre en aval, avec l'ouverture vers des secteurs de produits complémentaires ou dérivés, les sous-produits, des différents déchets récupérables sur d'autres secteurs. Cette question, explique l'expert, nécessite aussi des *« ressources naturelles diversifiées avec une maîtrise des technologies, d'où l'utilité d'avoir une politique d'innovation au service de l'industrie, des secteurs qui sont structurants et demandeurs d'un savoir-faire et non l'inverse »*.

De façon plus analytique, il est question du démarrage de tous les secteurs de façon homogène, soutenant l'essor des différents moteurs de croissance, à même d'amoindrir ou de limiter les flux qui émanent de l'étranger, en comptant peut-être sur un volume plus rétréci à l'importation, qui va ensuite déboucher dans une forme de chaîne des valeurs locale. Cette chaîne des valeurs, explique M. Meddah, *« aura l'avantage de se multiplier avec des agrégats économiques et surtout monétaires, plus ou moins stables, en subissant moins d'effets sur la parité du dinar par exemple ou de surcoûts à l'importation par les frais d'approche »*.

D'autre part, la production nationale est un *« levier qui permettra à d'autres industries de se lancer facilement, tout en comptant sur un socle de sourcing très riche en spécialité et en disponibilité »*. Cette production servira aussi à soutenir directement ou indirectement les autres secteurs qui composent son écosystème pour le compte d'une fiscalité locale recyclée entre agents économiques et un domaine de la finance qui verra son volume de liquidité monétaire se développer très vite et de plus en plus renfloué. Notons, par ailleurs, que certains secteurs, notamment celui de l'industrie automobile, n'ont pas répondu aux attentes de l'Exécutif en matière d'intégration nationale■

M. H.

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.lactuel.dz

Développement économique

L'importance de la sous-traitance se confirme

Fer de lance. Les années 2021 et 2022 seront marquées par l'émergence d'autres domaines permettant le développement industriel national intégré, tels que l'énergie, les énergies renouvelables, l'aéronautique, le transport, ainsi que l'introduction des nouvelles technologies issues du développement du numérique et de l'intelligence artificielle, chose qui nécessite la multiplication des entreprises de la sous-traitance.

Le marché de la sous-traitance a évolué rapidement ces dernières années en Algérie suite aux nouvelles exigences de la concurrence en termes de qualité, de délai et de diversification des produits. L'idée de développer la sous-traitance a germé parallèlement au développement de l'industrie, où le besoin de coopération entre les entreprises est devenu une nécessité pour mieux répondre aux nouvelles conditions de la concurrence. Chaque entreprise nationale ou étrangère ayant des centres de production en Algérie cherche à sous-traiter une partie de ses activités en vue de développer son métier.

L'entreprise qui désire s'adapter à son environnement concurrentiel doit impérativement savoir ce qu'elle sait faire pour développer le métier qu'elle maîtrise et se décharger du reste de ses activités au profit des sous-traitants spécialisés. Ce choix est dicté par la nécessité de focaliser ses efforts sur le métier qu'elle maîtrise peut-être mieux que ses concurrents, en vue de maintenir ou améliorer ses positions concurrentielles. L'importance donnée au développement de ce secteur s'illustre en premier lieu par les différentes stratégies et mesures prises par le gouvernement.

Pour rappel, les dernières orientations des pouvoirs publics en matière de relance économique, notamment le secteur industriel comme facteur *« déterminant »* de la croissance économique, placent la sous-traitance industrielle comme étant le *« fer de lance »* du développement d'une industrie nationale intégrée. Ainsi, et selon les experts, au-delà des secteurs traditionnels (industries manufacturières), les années 2021 et 2022 seront marquées par l'émergence d'autres domaines permettant le développement industriel national intégré, tels que l'énergie, les énergies renouvelables, l'aéronautique, le transport, ainsi que l'introduction des nouvelles technologies issues du développement du numérique et de l'intelligence artificielle, chose qui nécessite la multiplication des entreprises de la sous-traitance. Il faut dire qu'il y a un travail conséquent dans le secteur de la sous-traitance, mais le résultat demeure mitigé, selon les professionnels

D'ailleurs, selon Adel Bensaci, président du Conseil national de la concertation pour le développent de la PME, si on doit faire un bilan, le constat est amer depuis plusieurs années. La bourse de la sous-traitance est lancée, ainsi que des espaces intermédiaires comme les clusters depuis trois ou quatre ans pour essayer de développer et intensifier ce réseau, mais malheureusement, cela ne fonctionne pas.

Il propose à ce que les sous-traitants soient présentés comme un soutien ou une force et non comme des entités qu'il faut épauler pour le plaisir d'aider. Pour lui, ils ont juste besoin qu'on leur fournisse un marché à long terme et une stratégie. Il faut, donc, définir les besoins des donneurs d'ordres qui se chiffrent en milliards de dinars annuellement en termes d'importations et cibler quelques petites entreprises qui seront capables de produire des champions nationaux après une mise à niveau et qui deviendront des modèles à suivre■

F. A.

HARMONISEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC

سيّر شركتك بـ

PRODUCTIVITÉ

COORDINATION

CONTRÔLE

OUTIL COMPLET

OUTIL FLEXIBLE

OUTIL ROBUSTE

CONFORME LOCALE

ACCOMPAGNEMENT CONSEIL

BUSINESS ENGAGEMENT

BUDGET RATIONNEL

MISE EN ŒUVRE RAPIDE

UTILISATION SIMPLE

www.insidjam.com

Le capital de certaines entreprises publiques sera ouvert via la Bourse

L'Etat passera à l'acte en 2022

Changement. Parmi les dispositions à suivre dans le cadre du nouveau mode de gestion adopté par le gouvernement, M. Benabderrahmane a cité la soumission des gestionnaires à une évaluation périodique, semestrielle et annuelle pour évaluer l'efficacité du processus de gestion.

La question de l'ouverture du capital des entreprises publiques était déjà dans l'air depuis quelques mois. En août dernier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a instruit d'ouvrir le capital des sociétés publiques au privé. Le premier responsable de la chefferie du gouvernement vient de confirmer que *« l'ouverture effective du capital de certaines entreprises publiques se fera via la Bourse à partir de l'année prochaine »*.

Cap sur le changement dans le mode de gouvernance des entreprises publiques

L'annonce a été faite lors d'une intervention de M. Benabderrahmane au niveau des quatre ateliers organisés dans le cadre de la Conférence nationale sur la relance industrielle au courant du mois de décembre. En présence du ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, le Premier ministre a affirmé la révision du système de gouvernance des entreprises publiques, dont la situation économique actuelle est en deçà des aspirations.

Ce changement dans le mode de gouvernance sera opéré, à la faveur de l'octroi davantage de prérogatives aux conseils sociaux (notamment les conseils d'administration) pour une gestion efficace de ces entreprises. Le capital de certaines entreprises publiques sera ouvert via la Bourse, a ajouté le Premier ministre, soulignant l'importance d'améliorer les mécanismes de gestion de la Bourse d'Alger et de lui conférer un rôle important. Parallèlement, le gouvernement œuvrera à garantir d'autres outils pour le financement des entreprises publiques, en vue

d'alléger la charge sur le Trésor public, a-t-il poursuivi, affirmant que la contribution de l'Etat à l'assainissement des entreprises publiques en difficulté a dépassé à ce jour 2.900 milliards de dinars. Parmi les dispositions à suivre dans le cadre du nouveau mode de gestion adopté par le gouvernement, M. Benabderrahmane a cité la soumission des gestionnaires à une évaluation périodique, semestrielle et annuelle pour évaluer l'efficacité du processus de gestion. Il a appelé les gestionnaires des entreprises publiques à ouvrir des Centres de développement et de recherche scientifique en vue d'améliorer la compétitivité des produits locaux.

Le Premier ministre a mis l'accent également sur la poursuite par le gouvernement de son plan visant à relancer les entreprises publiques qui connaissent une stagnation en s'appuyant sur des partenariats fructueux. Il a cité, dans ce cadre, le complexe des cycles et motocycles de Guelma relancé grâce à un partenariat avec le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en vue de garantir des produits d'une meilleure compétitive.

Les banques publiques et privées sommées d'augmenter le niveau des crédits destinés à l'investissement

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a appelé les banques publiques et privées à réviser à la hausse le niveau des crédits destinés à l'investissement et à assurer un suivi permanent des projets financés au lieu de se focaliser sur le financement des importations, mettant en avant le rôle primordial des établissements bancaires dans le développement économique.

Le chef du gouvernement intervenait lors d'une visite de l'exposition réservée aux banques, organisée en marge des travaux de la Conférence nationale sur la relance industrielle, tenue au Centre international des conférences (CIC) les 4, 5 et 6 décembre courant. C'est en présence du ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar, du président de l'Association des banques et des établissements financiers, également P.-dg de la BEA, Lazhar Latrèche, que M. Benabderrahmane a recommandé aux gestionnaires des établissements financiers de revoir à la hausse les crédits octroyés dans le cadre des projets d'investissement au lieu de se concentrer uniquement sur le financement des importations des produits étrangers finis.

Les crédits bancaires doivent être accordés aux opérateurs contribuant au développement de la production nationale et à la création d'un marché producteur et non consommateur seulement, a-t-il soutenu. Il a également insisté sur la révision de la politique du crédit et de son coût pour le rendre compétitif, fluide et facile en faveur des investisseurs. *« Cela sera plus rentable aux banques et contribuera au développement économique en tenant compte des spécificités des régions concernées par les projets qui doivent être suivis constamment, tout en accompagnant les investisseurs »*, a-t-il souligné.

Le Premier ministre a également appelé les banques à l'ouverture de nouvelles agences, notamment au niveau des wilayas du Sud, et au développement du e-paiement en accordant une importance majeure à l'aspect humain, particulièrement au niveau des banques dans l'objectif de permettre aux cadres de contribuer au développement du secteur bancaire et financier en Algérie. Certaines banques privées ont recouru à des compétences algériennes pour exercer au sein du système d'information universel, ce qui est un honneur pour l'Algérie, s'est-il félicité. M. Benabderrahmane a exhorté toutes les banques à réduire la durée d'étude des dossiers de financement qui ne devraient pas dépasser *« un mois après la réception de la demande »*, soulignant, par là-même, l'impératif de créer un climat propice pour rétablir la confiance entre les investisseurs et le citoyen en général■

R. K.

Quelle réforme bancaire entreprendre ?

That's the question !

Urgence. Le Premier ministre a indiqué, récemment à Alger, que le gouvernement s'emploiera à consolider les piliers de la reprise économique via une réforme globale et la modernisation du système bancaire et financier à travers plusieurs mesures, dont la densification du réseau des banques et des assurances, avec l'ouverture de 30 nouvelles agences bancaires tous les ans.

L'Algérie compte réussir son passage d'une économie d'endettement à une économie de marché où le marché des capitaux joue un rôle principal dans la croissance. La démarche implique également une réforme globale du schéma de financement de l'économie nationale. Le système bancaire et financier est impérativement appelé à consentir plus d'efforts pour améliorer quantitativement et qualitativement le financement de l'économie en Algérie, en renforçant la prévention et la supervision dans le cadre de la bonne gouvernance.

Dans une économie de marché, explique Mohamed Lazreg, universitaire, la bourse des valeurs mobilières *« représente la principale source de financement des entreprises. L'Algérie a pris un retard considérable dans la création et l'organisation d'un tel marché financier »*. Ce handicap *« risque de peser lourdement dans la progression du processus de réforme et la relance de la croissance sur les bases saines et durables »*. Aussi, dans le contexte de libéralisation en cours de l'économie algérienne, explique l'universitaire, *« il s'agit pour le secteur financier et bancaire en Algérie de soutenir la relance économique dans tous les secteurs d'activité »*. Avec des besoins du marché importants, M. Lazreg relève que la contribution du volet bancaire et de la bourse des valeurs mobilières est à cet effet *« primordiale »*. Dans les pays qui sont pleinement et de longue date établis dans l'économie de marché, *« le secteur bancaire et financier est organisé pour s'assurer avec les agents économiques (et plus particulièrement les entreprises) des relations étroites, permanentes et multiformes »*.

Côté gouvernement, et comme le mentionne le PLF 2022, la réforme bancaire est inscrite au chapitre des urgences. Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a indiqué, récemment à Alger, que le gouvernement s'emploiera à consolider les piliers de la reprise économique via une réforme globale et la modernisation du système bancaire et financier à travers plusieurs mesures, dont la densification du réseau des banques et des assurances, avec l'ouverture de 30 nouvelles agences bancaires tous les ans. Une impérative digitalisation par-ci, une réforme profonde des banques publiques et une ouverture des banques privées par-là, l'Exécutif devra retrousser les manches et parvenir à une efficacité bancaire optimale.

Pour Amar Abbas, expert financier, les problématiques de gouvernance des banques publiques trouvent leur source dans leurs spécificités. Ces entités, souligne-t-il, *« sont supposées être des sociétés commerciales dont l'objectif est la performance financière mais elles sont impliquées dans l'exécution de nombreux programmes gouvernementaux dont les coûts sont extraordinaires. Une clarification des rôles et des missions de ces banques est primordiale, un meilleur pilotage de leurs activités l'est également »*.

Enchaînant, l'expert souligne que les banques publiques *« peuvent jouer un rôle dans la dynamisation des activités de la Bourse. Mais elles ne sont qu'un maillon de la chaîne. Elles ne jouent qu'un rôle d'intermédiaire. Elles n'ont pas vocation à se substituer à la Bourse, ni aux émetteurs et investisseurs »*. De son côté, Rachid Sekkak, expert financier, indique que l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et services financiers apparaît comme *« incontournable, notamment grâce à la mise en œuvre de facilités à l'introduction des nouvelles technologies qui disposent d'un potentiel transformationnel fort »*.

Le développement massif et immédiat des moyens de paiement modernes (monétique, internet et mobile banking) est, à ses yeux, *« indispensable pour atténuer la prépondérance des paiements actuels en espèces et pour favoriser l'inclusion financière d'une plus large part de la population. Cela nécessitera pragmatisme et flexibilité au niveau réglementaire »*■

M. H.

FINANCEMENT
ENTREPRISE

Des **solutions adaptées** à vos
besoins à **moyen** ou à **long terme**

CNEP Banque

CNEP Banque | cnep_banque | CNEP-Banque | communication@cnepbanque.dz | www.cnepbanque.dz | ebanking.cnepbanque.dz

L'ACTUEL 228 / Décembre 2021 - **Anep n° 2116020602**

Impôt agricole

Le gouvernement siffle la fin de la récréation

Nouveauté. Désormais, le gouvernement algérien version Benabderrahmane ne peut plus fermer les yeux sur ces milliards de dinars qui sont théoriquement à portée de main, mais évasion fiscale oblige, ils demeurent irrécupérables, du moins jusqu'à présent. Cependant, *« la fraude et l'évasion fiscale ont atteint des niveaux intolérables, notamment face aux besoins de financement pour la prise en charge des exigences du budget de l'Etat »*, à en croire le Premier ministre et ministre des Finances, en répondant récemment aux interrogations des membres des représentants du peuple à propos du texte de Loi de finances 2022.

Vers un système fiscal équitable et efficient

Force est de constater que les réformes fiscales incluses dans le texte de la Loi de finances 2022 visent le renforcement de la justice fiscale à travers une répartition équitable de la charge fiscale entre les agents économiques, les individus et les ménages. Du reste, ce sont des objectifs inscrits dans la feuille de route de l'action du gouvernement en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, lesquels objectifs vont permettre d'asseoir une certaine équité dans le recouvrement de l'impôt. Du coup, qu'en est-il du recouvrement de l'impôt sur les revenus générés par les activités des exploitations agricoles en Algérie ?

La question de la fiscalité en Algérie et du recouvrement des impôts a toujours suscité un vif débat et beaucoup de controverses au sein de notre société. C'est pourquoi, le thème principal des dernières assises nationales sur la réforme fiscale qui se sont déroulées à Alger en juillet 2020 n'était autre que celui de la réforme fiscale. Ainsi, les participants à ce conclave dans leur majorité se sont prononcés pour une réforme exhaustive du système fiscal. S'agissant des recommandations, les experts ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'instaurer un nouveau système fiscal qui devrait être équitable, efficient et adapté à la conjoncture économique et financière du pays.

La révision du champ d'application des impôts par l'inclusion d'autres revenus s'est imposée d'elle-même, à l'image des revenus du secteur agricole. A vrai dire, le mode d'imposition des revenus des agriculteurs demeure présentement obsolète car n'ayant pas connu d'évolution depuis plusieurs années.

Ce que prévoit la Loi de finances 2022 en matière d'impot agricole

Le PLF 2022 a été conçu de manière à *« fixer et simplifier »* les modalités d'imposition de l'impôt dans le secteur agricole et non à *« alourdir la charge sur les agriculteurs »*, a tenu à rassurer le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane. Il a, en outre, précisé que dans le cadre législatif fiscal en vigueur, les revenus issus des activités agricoles sont sujets à l'impôt sur le revenu global pour les personnes physiques, à l'image des autres activités économiques. Pour ce qui est des dispositions contenues dans le PLF 2020 en vertu des articles 2 et 14, le Premier ministre a relevé que ces articles *« ne visent pas à alourdir la charge sur la catégorie des agriculteurs. Il s'agit plutôt de la fixation et la simplification des modalités d'imposition de l'impôt, notamment à travers la simplification et l'explication des missions des comités de wilayas en charge de fixer les tarifs et coûts liés à l'exploitation en se basant sur la comparaison de la réalité et la production dans chaque région selon ses spécificités »*.

Dans ce sens, *« la composition de ces comités de wilayas a été élargie à des représentants des secteurs de l'agriculture et celui de l'hydraulique »*, a fait savoir M. Benabderrahmane, précisant que *« cette nouvelle disposition devra conférer davantage de transparence sur les transactions entre les secteurs agricole et commercial permettant une meilleure traçabilité des transactions et leurs revenus »*. Le revenu net global est constitué, entre autres, selon l'article 2 du PLF 2022, des revenus agricoles définis et étayés des exonérations dans l'article 14 du même texte de loi.

Bénéficiant d'une exonération permanente au titre de l'impôt sur le revenu global, les revenus issus des cultures de céréales, de légumes secs et de dattes, les revenus issus des activités portant sur le lait cru, destiné à la consommation en l'état, les revenus des exploitations dont la superficie est inférieure ou égale à 2 hectares, pour les exploitations situées au Sud ou dans les Hauts-Plateaux et 0,5 hectare, pour les exploitations situées dans les autres régions, a rappelé le ministre. Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global pendant une durée de dix ans, les revenus résultant des activités agricoles et

d'élevage exercées dans les terres nouvellement mises en valeur, et les zones de montagne, a-t-il encore précisé.

Quant à la hausse des prix des produits agricoles qui pourrait résulter de ces amendements, le Premier ministre a indiqué que ces changements ne concernent pas l'assujettissement des produits agricoles ou leur consommation à l'impôt, qui sont d'ailleurs en dehors du champ d'application de la taxe, mais touchent les revenus des personnes exerçant l'activité agricole, en consécration du principe de la justice fiscale qui respecte la faculté de participation du contribuable.

Quant à l'exemption de l'huile de soja des droits de douane et de la TVA, M. Benabderrahmane a reconnu que cette mesure était défaillante mais sera, a-t-il précisé, révisée en fonction des données et orientations actuelles visant la protection de la production et de l'industrie nationales.

Quid des revenus agricoles imposables

Selon la Chambre nationale de l'agriculture, le nombre actuel d'agriculteurs disposant de la carte professionnelle d'agriculteur est de plus de 1.600.000, mais combien d'entre eux paient l'impôt. Aussi, faute de statistiques fiables d'une part et de rétention de l'information d'autre part, il est pratiquement impossible de connaître le pourcentage d'agriculteurs professionnels qui passent à la caisse des services des impôts. Cependant, le revenu agricole est déterminé pour chaque exploitation agricole, en fonction de la nature des cultures, des superficies implantées ou du rendement moyen. Il est fait application des tarifs moyens à l'hectare ou à l'unité, selon le cas. Ils sont situés chacun entre un minimum et un maximum établis par wilaya. Dans ce cadre, il faut savoir que les revenus agricoles sont ceux réalisés dans les activités agricoles et d'élevage. Ainsi, il est considéré comme activité agricole et d'élevage :

- toute exploitation de biens ruraux procurant des revenus ;
- tout profit résultant, pour l'exploitant, de la vente ou de la consommation des produits de l'agriculture y compris les revenus provenant de la production forestière ;
- toute exploitation de champignonnières en galeries souterraines.

Il s'agit également de l'élevage des animaux de toutes espèces, notamment ovine, bovine, caprine, cameline et équine. Sont également considérées comme activités d'élevage, les activités avicoles, apicoles, ostréicoles, mytilicoles et cuniculicoles. Cela dit, à titre exceptionnel, certains revenus agricoles bénéficient d'une exonération permanente de l'IRG :

- les revenus issus des cultures de céréales, de légumes secs et de dattes ;
- les revenus issus des activités portant sur le lait cru destiné à la consommation en l'état. Les revenus résultant des activités agricoles et d'élevage exercées dans les terres nouvellement mises en valeur et dans les zones de montagnes définies par arrêté interministériel du 16 mai 1993 sont exonérés de l'IRG pendant une durée de dix ans, respectivement à compter de la date de leur attribution et celle de leur début d'activité.

Comment est déterminé le revenu imposable dans le secteur agricole ?

Les revenus agricoles et d'élevage servant de base à l'impôt sur le revenu global sont déterminés pour chaque zone de potentialité, ainsi que pour chaque wilaya, commune ou ensemble de communes, par une commission de wilaya composée du représentant de l'administration fiscale, de celui de l'administration chargée de l'agriculture et de celui de la Chambre de l'agriculture. Les tarifs ainsi fixés sont homologués par décision du directeur général des impôts avant le 1er mars de chaque année pour les revenus de l'année précédente. A défaut, les derniers tarifs connus sont reconduits.

Les obligations de déclarations

En tant qu'exploitant agricole ou éleveur, ces derniers sont tenus de souscrire et de faire parvenir à l'inspecteur des impôts du lieu d'implantation de l'exploitation, au plus tard le 30 avril de chaque année, une déclaration spéciale des revenus agricoles. Cette déclaration doit comporter les indications suivantes :

- la superficie cultivée par nature de culture ou le nombre de palmiers recensés ;
- le nombre de têtes par espèce: bovine, ovine, caprine, volaille, lapine ;
- le nombre de ruches ;
- les quantités réalisées dans les activités ostréicoles, mytilicoles et l'exploitation de champignonnières en galeries souterraines.

L'activité agricole bénéficie également des avantages fiscaux qui sont accordés aux caisses de mutualité agricole, les coopératives agricoles d'approvisionnement et d'achat, les sociétés coopératives de production, transformation, conservation et ventes de produits agricoles, les coopératives de l'OAIC. Sont également exonérés de la TVA, les moissonneuses-batteuses fabriquées en Algérie ainsi que d'autres matériels agricoles■

A. K.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
e-mail: info@caat.dz **www.caat.dz**

Industrie nationale

La relance, c'est maintenant !

Renforcement. L'amélioration du climat des affaires en Algérie passe par la création de zones de libre-échange à même de drainer l'investissement et de développer le marché de l'emploi, ainsi que la création d'un guichet unique pour les investisseurs et les porteurs de projets, en allant vers une numérisation totale de l'administration.

L'année 2022 sera une année économique ! C'est le mot d'ordre lancé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a présidé l'ouverture de la Conférence nationale sur la relance économique, qui s'est tenue du 4 au 6 décembre au Centre International des Conférences (CIC), à Alger, notamment dans certains secteurs plus ou moins stratégiques.

Qu'il s'agisse du foncier, d'investissement ou de financement, tous les paramètres ont été remis à plat afin d'élaborer de nouveaux cadres gouvernemental, institutionnel et entrepreneurial, susceptibles de porter à bout de bras le secteur de l'industrie. Le secteur industriel représente actuellement environ 5 à 6% du produit intérieur brut (PIB). A ce titre, le chef de l'État a tracé un cap, celui d'augmenter la contribution de l'industrie au PIB de 10 à 15%. *« Il est possible d'atteindre le taux de 10% au PIB avec des efforts raisonnables. Néanmoins, si nous voulons opérer une révolution industrielle, il faut atteindre un taux de 15% »*, a-t-il souligné lors de l'ouverture de la conférence.

Soutenir la production nationale, une obligation

En tant que premier responsable du secteur, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, annonce d'emblée la couleur ! Il va falloir soutenir la production nationale, réhabiliter l'outil de production et valoriser les ressources dont dispose l'Algérie, afin de réduire au minimum la dépendance du pays aux importations. En parallèle, les opérateurs économiques et l'administration devront faire table rase du passé et travailler de concert pour la levée des entraves bureaucratiques et les pratiques malveillantes comme la corruption et l'argent sale, qui ont pris l'économie nationale en étau.

Prioritaire, le dossier de l'investissement, qui attend impatiemment l'élaboration d'un nouveau cadre législatif, devra être pris plus au sérieux par l'ensemble des parties prenantes qui le constituent. Les mécanismes dédiés à la promotion des investissements sont en première ligne, avec l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi). Jusqu'à fin novembre dernier, a-t-on appris, l'Agence a levé le gel de 581 demandes pour bénéficier des avantages octroyés par l'Etat au profit des investisseurs. Une démarche qui devrait aboutir à la création de quelque 75.000 nouveaux emplois, selon le président de la République.

A l'issue de la conférence clôturée par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, une nouvelle feuille de route a été annoncée sur la base de recommandations portant, entre autres, sur l'impératif de créer de nouvelles spécialités pour couvrir les besoins du secteur de l'industrie et cadrer avec les progrès technologiques ; l'importance de fabriquer localement les produits les plus demandés et dont les matières premières sont disponibles à l'échelle locale (acier inoxydable, pastique, coton traité, etc.), tout en privilégiant les filières des industries sidérurgiques, plastiques, extractives ou agroalimentaires où sont relevées des capacités d'intégration considérables ; la création d'un système d'informations spécial à la production nationale des intrants et des produits semi-finis afin de développer les capacités de sous-traitance et intensifier le tissu industriel, outre le renforcement des bourses de sous-traitance et de partenariat.

Des axes stratégiques à ne pas négliger

D'autres axes stratégiques ont également été proposés par l'ensemble des acteurs ayant pris part aux travaux des ateliers thématiques. Il s'agit, entre autres, de la nécessité de créer un système d'informations spécial à la production nationale des intrants et des produits semi-finis afin de développer les capacités de sous-traitance et intensifier le tissu industriel, outre le renforcement des bourses de sous-traitance et de partenariat. Par ailleurs, les industriels publics et privés ont été invités à s'organiser en clusters, qu'il faudra cerner par un cadre juridique et doter d'un système fiscal approprié afin de réduire les coûts et venir à bout de la chaîne des valeurs.

D'autre part, l'amélioration du climat des affaires en Algérie passe par la création de zones de libre-échange à même de drainer l'investissement et de développer le marché de l'emploi, ainsi que la création d'un guichet unique pour les investisseurs et les porteurs de projets, en allant vers une numérisation totale de l'administration.

De surcroît, les discussions ont encore une fois abouti à la conclusion qu'il faut impérativement revoir en profondeur l'organisation et le rôle de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi) pour l'adapter aux règles en vigueur à l'échelle internationale, en focalisant tout l'intérêt sur la promotion de l'investissement et de l'exportation. A ce titre, pas moins de 581 demandes pour bénéficier des avantages octroyés par l'Etat au profit des investisseurs, jusque-là gelées, ont été libérées, a indiqué le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Le chef de l'État a également déclaré que l'Agence nationale du foncier industriel (Anfi) sera opérationnelle en 2022. Il s'agit d'un organisme spécialisé censé faciliter aux investisseurs l'acquisition d'assiettes foncières dans un court délai avant de procéder au retrait du foncier industriel auprès des walis et des présidents des Assemblées locales■

K. B.

enicab
Entreprise des Industries du Câble de Biskra

Visite de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Sénégal à notre usine Enicab de Biskra

Afin de rétablir une relation économique productive, fondée sur le libre-échange entre les pays de la côte africaine, l'Ambassadeur du Sénégal en Algérie, Monsieur Serigne Dieye, a effectué une visite, le jeudi 11 novembre 2021, au siège de notre entreprise à Biskra afin de connaître la qualité des produits et les possibilités d'une transaction commerciale.

Son Excellence l'Ambassadeur du Sénégal en Algérie, tout en recevant des explications complètes et en vérifiant les différents ateliers de la société, a confirmé que le Sénégal serait l'ambassadeur des produits de la société pour percer les marchés des pays de la ligne maritime africaine. Dans ce contexte, Son Excellence l'Ambassadeur a déclaré que l'Algérie et le Sénégal avaient de bonnes relations depuis 1960.

La priorité était de soutenir les échanges économiques, en particulier dans le domaine du commerce. L'Ambassadeur ajoute que son pays a bénéficié de 300 millions de dollars de la Banque mondiale pour électrifier toutes les régions du Sénégal avec une faible couverture électrique. L'Ambassade du Sénégal en Algérie est disposée à encourager la présence d'Enicab SPA dans son pays, puis dans tous les Etats d'Afrique de l'Ouest, et il y aura des missions pour présenter les produits de l'entreprise aux foires et salons économiques du Sénégal■

Redémarrage des entreprises industrielles

Entre nationalisation et autorisation d'activité

Relance. Le cap vers la relance de l'industrie semble être une option sérieuse prise par les pouvoirs publics pour concrétiser la diversification de l'économie tant espérée et ressassée dans les discours des officiels, mais à chaque fois recalée pour d'autres priorités.

En effet, les pouvoirs publics sont en phase de mettre tout en œuvre afin que les industries à l'arrêt soient relancées par n'importe quel moyen. Preuve en est les dernières mesures prises pour certains cas, dont on peut citer les deux les plus significatifs. Le premier cas concerne la reprise de l'entreprise Cogral par le groupe agro-industriel public Agrodiv, après une longue mise à l'arrêt depuis 2019 à la suite des poursuites judiciaires engagées à l'encontre de ses désormais ex-propriétaires KouGC Groupe, appartenant aux frères Kouninef.

Avant sa mise à l'arrêt, Cogral, qui était déjà une entreprise publique avant de basculer dans le giron de KouGC, disposait d'un important actif pour la production de l'huile de table et qui allait être renforcé par des investissements dans de nouvelles lignes de production, dont une unité de raffinage d'une capacité de 400 tonnes par jour. L'Etat s'est engagé, d'ailleurs, pour continuer dans cette lancée et parachever l'acquisition de ces lignes de production. Opérationnelle depuis ce mois de novembre, l'entreprise devrait participer au renforcement de la production nationale pour les besoins nationaux ainsi que ceux de l'exportation.

Le deuxième cas est celui de la poursuite des activités de montage et de fabrication des appareils électroménagers et de téléphonie mobile, à la suite de la note émanant du ministère des Finances dans laquelle sont annoncées les dispositions prises quant à la levée de l'interdiction de l'importation des pièces en CKD et SKD de ces deux industries.

Une action qui devrait permettre à un grand nombre d'entreprises de réengager leurs processus industriels pour la relance de leurs activités de production, qu'elles soient publiques ou privées.

Deux approches différentes qui font dans le soutien à l'action d'accélération de la relance industrielle : l'une comptant sur la reprise des entreprises industrielles, soit une nationalisation, et l'autre sur la réattribution des autorisations d'activité, sous plusieurs formes, à l'exemple de la levée d'interdiction d'importation des composantes entrant dans le montage industriel. Si la tendance est claire, aujourd'hui, ce sont les critères de relance qui restent sans modalités pratiques, au regard de la disparité qui caractérise les deux approches.

Quels sont les critères et les motivations qui animent la reprise de certaines entreprises au détriment d'autres, sachant que toutes les entreprises publiques qui ont été cédées au dinar symbolique à des groupes privés, et dont les propriétaires sont sous le coup de lourdes poursuites judiciaires, n'ont pas bénéficié du même traitement ? Surtout si l'on sait que ce traitement de faveur a été réservé aux entreprises du secteur agroalimentaire, sans les autres domaines.

Aussi, si les autorisations d'importation des pièces en CKD/SKD ont été accordées, pourquoi seraient-elles limitées uniquement à l'industrie de la fabrication d'appareils électroménagers et de téléphonie mobile, et non pas élargies à d'autres secteurs permettant de développer un grand tissu industriel et de sous-traitance ? Surtout si l'on sait que l'industrie s'appuie dans une très large mesure sur ce tissu industriel.

En fait, c'est une vision stratégique de la relance industrielle qui manque à l'appel. Si la relance industrielle est annoncée en grande pompe, l'on ne dispose pas encore d'une cartographie industrielle prévisionnelle qui peut nous renseigner sur les secteurs d'activité concernés, les besoins à couvrir aux niveaux national et international à l'exportation, les parts de marché censées atteindre…

Des questions qui restent, pour le moment, sans réponse du fait de la qualité de la communication qui prime, et que les officiels se doivent d'en développer les arguments et les moyens. Dossier à suivre■

A. A. B.

Marché pétrolier

Sous la menace du nouveau variant de la Covid-19

Incertitudes. La crise de Covid-19 n'est pas qu'une crise conjoncturelle. Elle peut charrier avec elle un bouleversement de la géopolitique du pétrole de manière structurelle.

Le marché pétrolier berce entre une reprise nécessaire et la parution de nouveaux variants de la pandémie Covid-19 qui risquent de replonger la planète dans un scénario de l'année dernière avec une demande atone et des prix arrivés à des niveaux dits négatifs. La réponse sanitaire, avec les vaccins existants ou les traitements qui peuvent être mis sur le marché, sera déterminante pour le cours que suivra l'évolution du baril. Côté experts, on est dans la mise en garde. *« La peur de l'inconnu pèse sur le marché »*, prévient Phil Flynn, analyste principal chez Price Futures à Chicago, cité par Reuters. *« Le marché pétrolier reste fondamentalement dans une bonne position, mais les blocages sont désormais un risque évident… dans le cas où d'autres pays suivront l'Autriche »*, commente Craig Erlam, analyste de marché chez OANDA.

Son collègue Jeffrey Halley précise que *« le pétrole est susceptible de trouver des vendeurs tout au long de la séance et risque d'étendre ses pertes une fois que les marchés européens et nord-américains reprendront »*. Sans verser dans la sinistrose, ces avertissements sont à prendre très au sérieux. En dehors de cette menace et de sa persistance ou non, à l'horizon 2025, la croissance mondiale devrait poursuivre une trajectoire de l'ordre de 3,5% par an. Étant donné la forte corrélation entre croissance économique et consommation de produits pétroliers, les années post-pandémie verront-elles une consommation accrue de pétrole brut, ou seront-elles plutôt suivies par une diminution de notre consommation de l'or noir au profit d'autres sources d'énergie plus durables ? Différents scénarios sont possibles, selon les experts. Devant accuser le choc face à la pandémie mondiale de coronavirus, le secteur pétrolier s'est retrouvé démuni face à l'un des effondrements les plus précipités de la consommation de pétrole survenu au cours de l'Histoire moderne. Pour l'AIE, en 2021, la demande globale de pétrole rebondira de l'ordre de 5 millions de b/j pour atteindre 97 millions contre 92 millions en moyenne en 2020. Ce n'est qu'en 2023 que la consommation globale de pétrole devrait retrouver son niveau d'avant-crise puis augmenter de 0,7 million b/j jusqu'à 2030.

La demande pétrolière, quant à elle, en 2030 sera, selon la même agence, inférieure de 2 millions de barils par rapport à ce qu'elle avait estimé en 2019 pour la même année, atteignant 104 millions b/j contre 106 millions dans le scénario précédent. Une chose est sûre : la crise de Covid-19 n'est pas qu'une crise conjoncturelle. Elle peut charrier avec elle un bouleversement de la géopolitique du pétrole de manière structurelle. En effet, la demande mondiale d'or noir restera déprimée dans les prochaines années, malgré une reprise des cours du Brent plus rapide et plus forte qu'attendu en début d'année 2021. Selon les estimations de l'AIE, la demande mondiale de pétrole ne récupérera son niveau d'avant-crise qu'à la fin 2022. Corollaire : risque de désinvestissement progressif.

Une situation expliquée, notamment, par les incertitudes des marchés pétroliers combinées à l'essor des énergies renouvelables et l'arrivée à maturité de nouvelles technologies décarbonées. En définitive, l'alliance élargie des pays producteurs peut recourir à de nouvelles coupes, contrairement à ce que prévoit l'accord actuel d'une remise sur le marché de 400.000 barils par jour chaque mois. D'autant plus qu'au nouveau variant, qui constitue une menace sérieuse sur le marché pétrolier, s'ajoute la libération d'une partie des réserves stratégiques de plusieurs grands consommateurs, Etats-Unis en tête■

M. H.

الوكالة الوطنية لتثمين موارد المحروقات "ألنفط"

AGENCE NATIONALE POUR LA VALORISATION DES RESSOURCES EN HYDROCARBURES

"ALNAFT"

النفط
ALNAFT

ENGAGÉS POUR LA RÉUSSITE
DE VOS PROJETS

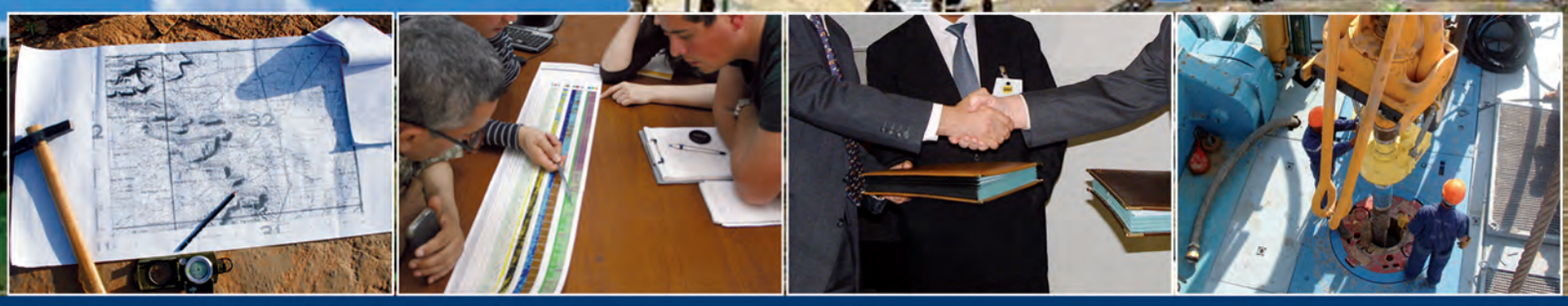

Chemin kaddous lot. n° G8 haut - site hydra - alger
Tél. :+213 23 23 09 87 / +213 23 23 09 91
e- mail : contact-alnaft@alnaft.dz
Site web : www.alnaft.dz

Salon ADIPEC, 15-18 novembre 2021, Emirats Arabes Unis

ALNAFT se distingue par une participation remarquée à la Grande messe des hydrocarbures d'Abou Dhabi

L'Agence Nationale pour la Valorisation des Ressources en Hydrocarbures « ALNAFT » a porté haut l'étendard et les couleurs nationales au sein de la délégation algérienne, conduite par Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, à l'édition 2021 du salon ADIPEC, dédié à la promotion du secteur de l'énergie et des hydrocarbures.

Hébergé par Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) et sous le patronage de Cheikh Khalifa Ben Zayed Al Nahyan, président des Émirats arabes unis, l'Abu Dhabi International Petroleum Exhibition and Conference (ADIPEC), s'est déroulé du 15 au 18 novembre 2021 à Abu Dhabi. Il s'agit, en effet, de l'un des événements les plus influents au monde consacré à la promotion de l'industrie pétrolière et gazière qui a vu la participation de plus de 2.000 entreprises exposantes, 51 NOCS, IOCS & IECS et plus de 100.000 visiteurs.

L'Algérie a été présente avec une grande délégation, constituée des responsables d'**ALNAFT**, de SONATRACH et de ceux de SONELGAZ, menée, faut-il le rappeler, par le premier responsable du secteur de l'Energie. En effet, "**ALNAFT**" s'est distinguée par une participation remarquée en portant haut l'étendard national lors de cette première et grande exposition et conférence sur l'énergie ayant été programmée juste après la clôture des travaux de la COP 26 qui a eu lieu à Glasgow (Ecosse).

ADIPEC... un terreau fertile favorable à l'éclosion d'opportunités d'affaires

Paré des couleurs de l'Agence **ALNAFT**, le pavillon algérien a été tout au long de la manifestation un lieu de rencontres, qui reflétait le caractère fédérateur de l'édition 2021 de ce salon, dont le message véhiculé était plutôt clair : Le monde de l'industrie pétrolière est impatient de se retrouver de nouveau en présentiel, après deux années d'absence, afin de partager les meilleures pratiques et expériences et de trouver de nouvelles opportunités qui ne peuvent se produire virtuellement.

Véritable vitrine dédiée au secteur national de l'énergie et des hydrocarbures, ainsi qu'au domaine minier hydrocarbures national, le pavillon algérien, représenté par **ALNAFT**, a drainé un nombre important d'opérateurs, de visiteurs et de participants, tous venus s'informer sur les opportunités qu'offre le marché algérien en matière d'investissements et de partenariats dans le domaine des hydrocarbures.

La participation aux événements internationaux est la manière la plus appropriée pour promouvoir les potentialités nationales en leur conférant une meilleure visibilité, notamment dans le cadre de la nouvelle loi n° 19-13 du 11 décembre 2019, régissant les activités d'hydrocarbures, laquelle traduit fidèlement la volonté de l'État algérien de gagner en attractivité et en pragmatisme en matière d'offre. Une mission plutôt réussie qui ne demande qu'à être reproduite lors des prochains rendez-vous du même acabit.

Selon Monsieur Daoudi Nour Eddine, Président du Comité de Direction de l'Agence, qui insiste sur *« l'aspect multidimensionnel de l'offre algérienne en matière de prospection des hydrocarbures, le potentiel pétro-gazier de l'Algérie demeure important et la base des réserves actuelles peut être renforcée grâce à la couverture de l'ensemble des thématiques et régions du pays, y compris l'offshore. »*

« L'Algérie n'a pas encore atteint son rythme de croisière en matière d'exploration. La superficie couverte par les travaux de prospection, de recherche et d'exploitation représente 40% de la surface du domaine minier disponible, et 60% du domaine minier national des hydrocarbures restent non explorés ».

Il ajoute, enfin, que *« ces chiffres témoignent de la diversité d'opportunités présentes et de l'ampleur des investissements à considérer dans les perspectives d'une valorisation optimale. La couverture du domaine minier national des hydrocarbures (onshore et offshore) qui s'étend sur une superficie de plus de 1.75 million de kilomètres carrés, en matière de travaux, demeure insuffisante ».*

Promouvoir des partenariats tous azimuts au sein d'un marché inclusif

Par ailleurs, vulgariser et communiquer autour des textes pris en application de la loi 19-13 a été le sujet des différentes rencontres organisées au sein du stand d'**ALNAFT**, durant les quatre jours du salon ADIPEC. La délégation algérienne s'est entretenue avec des représentants de différentes entreprises majors et multinationales ainsi qu'avec des compagnies à taille *« humaine »*, ayant des ambitions compatibles avec les caractéristiques du marché algérien, grâce à des conditions de pré-qualification homogènes et favorables à toutes les catégories d'entreprises sur les opportunités d'investissement en Algérie. De larges discussions se sont déroulées autour des possibilités de partenariat et des conditions favorables de réalisation des projets.

La présence d'**ALNAFT** à cet événement international a été aussi l'occasion de promouvoir les principales dispositions légales introduites par la nouvelle loi sus-citée à savoir :

- Le nouveau cadre contractuel avec trois types de contrats d'hydrocarbures adaptés à différents types de projets (participation, partage de production et service à risques) ;
- Un système fiscal simple qui améliore substantiellement le classement de l'Algérie dans la moyenne de prélèvement appliquée par la plupart des Etats producteurs d'hydrocarbures ;
- L'introduction davantage de flexibilité dans la conduite des opérations pétrolières et la conclusion de contrats d'hydrocarbures■

Bâtiment et travaux publics

Un secteur qui résiste à la crise

Détresse. Déjà fragilisé par les effets du choc pétrolier et la baisse de la commande publique, le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) a été fortement impacté par la crise liée à la Covid-19.

Le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) ne va pas bien. C'est le constat établi par les professionnels du secteur. En effet, l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA) ne cesse de tirer la sonnette d'alarme concernant la situation inquiétante des entreprises du secteur. L'Association évoque la fermeture ou la disparition d'un nombre important d'entreprises du BTPH, gravement impactées par la crise sanitaire notamment. Déjà fragilisé par les effets du choc pétrolier et la baisse de la commande publique, le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) a été fortement impacté par la crise liée à la Covid-19.

L'AGEA cite, par ailleurs, d'autres entreprises du BTPH en détresse qu'elle souhaite sauver par ses *« soutien et aide »*. L'organisation patronale estime que la situation requiert la mobilisation de tous. *« En tant qu'Association, nous sommes disposés à nous investir pour la réflexion et l'actualisation du code d'investissement et du code des marchés publics avec nos partenaires »*, s'engage l'AGEA.

Aussi, un grand risque pèse actuellement sur la préservation de l'emploi et la survie même des entreprises, d'autant plus que les entreprises qui activent dans le domaine du BTPH sont confrontées à des problèmes de baisse drastique de leur activité due à un manque flagrant de plan de charge. Ainsi, l'AGEA propose de revenir au code des marchés publics qui accorde une préférence de 25% à l'entreprise algérienne publique et privée, ce qui permettrait *« aux entreprises algériennes de bénéficier de projets et, par conséquent, leur assurer leur survie »*.

Pourtant, le secteur du BTPH constitue le moteur principal de la croissance. Il est le premier générateur d'emplois dans le pays. Les experts sont unanimes du fait que les entreprises algériennes du secteur du BTPH disposent d'une large expérience acquise à travers la réalisation des vastes programmes de construction lancés par les pouvoirs publics depuis plusieurs décennies.

Preuve à l'appui, les exportations des services de construction avaient atteint 310 millions USD en 2020, soit une augmentation de près de 83% par rapport à 2019. Cela est dû à l'état de la réglementation actuelle régissant, notamment, les mouvements transfrontaliers des équipements et engins de travaux, l'installation temporaire d'une structure de l'entreprise détentrice d'un marché de travaux à l'étranger, ainsi que les dispositifs de contrôle des changes qui ne tiennent pas toujours compte des spécificités de la réalisation de marchés de travaux à l'étranger. Donc, il est impératif et urgent de définir et de mettre en œuvre une stratégie nationale de promotion, de diversification et de développement des exportations de services pour que celle-ci puisse contribuer de manière

plus significative aux ressources extérieures du pays et à l'amélioration de la compétitivité internationale de l'Algérie, outre son effet d'entraînement sur la croissance des autres secteurs économiques au niveau interne. L'élaboration de cette stratégie nationale devrait reposer sur un ensemble d'actions à mener à court, moyen et long termes■

A. F.

Sarl LIFTAL est un des leaders dans la Fabrication des élingues Câble, Chaines, Sangles et Systémes de Levage en Algerie

LIFTAL

TÜVRheinland CERTIFIED
ISO 9001:2015 Management system
www.tuv.com
ID 9108649708

LIFTAL SARL
Hai Mekhadma à coté de dar el Moualem BP862 Ouargla - Algérie .
Tél.: +213 (0) 29 71 78 60 / +213 (0) 29 71 65 42/43/44
Fax : +213 (0) 29 71 97 31 / Mob: +213 (0) 0770 94 28 39
E-mail : liftal.sarl@gmail.com / liftal_sling@yahoo.fr
www.liftal-sling.com

Risques majeurs et intempéries

Comment situer les responsabilités ?

Anarchie. Aujourd'hui, nous sommes en face de grandes agglomérations constituées de constructions individuelles ou collectives qui ne répondent à aucune norme architecturale, ce qui favorise l'augmentation du risque de pertes humaines et matérielles en cas de catastrophes naturelles.

Le mois de novembre aura enregistré des quantités pluviométriques supérieures à celles des années précédentes. Des quantités que la météo n'avait pas enregistrées depuis des années, à tel point que la première quinzaine du mois de novembre aura retenu une quantité équivalente à celle d'une année entière. Et comme d'accoutumée, la pluie saisonnière vient, annuellement, avec un éventail de faits qui occupent la scène autant que la pluie elle-même, avec des dommages qui ne font que découvrir les bricolages cachés de travaux de piètre qualité.

Cependant, les choses ont pris une grave tournure, non seulement du fait que les intempéries du mois de novembre aient occasionné des pertes humaines pour cause de non-prévention liée aux risques des intempéries, mais aussi du fait qu'elles aient mis complètement à découvert l'ampleur de la mauvaise gestion liée au foncier au niveau des communes. Mieux encore, en plein cœur de la capitale !

Bir Mourad-Raïs, un risque d'effondrement imminent

Les images du grand bâtiment érigé sur l'extrémité de la falaise, à hauteur d'une vingtaine de mètres, au-dessus de la grande station de bus de Bir Mourad-Raïs, et dont les fondations sont presque à découvert du fait de l'éboulement du sol en tuf sur lequel elle se trouve, ont fait la Une de tous les médias.

Non seulement le risque d'effondrement de la bâtisse est menaçant, mais son cas soulève une foule de questions qui

restent pour le moment sans réponse, en attendant la suite des évènements et le sort qui lui est réservé. Les grandes questions à poser sont en relation avec les terrains qui sont attribués pour la construction des promotions immobilières, puisqu'il s'agit d'une promotion immobilière, avec l'identité de ceux qui obtiennent les autorisations et permis pour construire, avec l'objet des autorisations fournies, ainsi qu'avec les parties habilitées à la délivrance de ce type d'autorisations.

En ce qui concerne le domaine de la construction et de la délivrance des documents et actes servant à la construction de structures immobilières, il est régi par un certain nombre de textes réglementaires se rapportant à la prévention et à la gestion des risques majeurs, ainsi qu'aux organismes habilités aux contrôles et à fournir les documents en question. Les plus significatifs en matière de prévention des risques sont les suivants :

- Loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, modifiée par la loi n°04-05 du 14 août 2004 ;
- Décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction ;
- La loi n° 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;
- Décret exécutif n° 06-55 du 30 janvier 2006 fixant les conditions et les modalités de désignation des agents habilités à rechercher et à constater les infractions à la législation et à la règlementation en matière d'aménagement et d'urbanisme ainsi que les procédures de contrôle ;
- Décret exécutif n° 15-19 du 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme.

En ce qui concerne l'identité du projet et de son détenteur, il s'agit d'une promotion immobilière dénommée Hydra, dont le réalisateur est un promoteur immobilier qui semble, selon les révélations de certains experts à la Radio nationale, disposer de l'ensemble des documents nécessaires quant à la construction de son ouvrage sur le terrain dont il a bénéficié dans sa situation actuelle.

Au vu de la dangerosité de la situation dans laquelle se trouve la bâtisse, suite à l'éboulement qui s'est produit lors des intempéries, qui sont considérées au rang des pluies saisonnières et non comme pluies diluviennes par les experts, l'on se pose encore des questions sur le moyen par lequel ce promoteur a pu bénéficier de son permis, et aux parties qui ont consenti à le lui délivrer, lorsque l'on connaît les contraintes du système administratif algérien pour en disposer.

Dans ce sillage, il y a lieu de relever que le parquet général de la Cour d'Alger s'est saisi de cette affaire et a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire sur les circonstances du *« glissement de terrain sous la falaise adjacente à la station de bus de Bir Mourad-Rais »*, et les experts recommandent vivement de la faire démolir de façon immédiate avec minutie, du fait que sa démolition soit en elle-même une équation difficile à résoudre. L'objet de l'enquête tel qu'il est formulé laisse un sérieux doute sur la détermination des responsabilités pénales quant aux poursuites à engager, le cas échéant.

Délimiter les responsabilités : ce que dit la loi

En se penchant maintenant sur la question de la question de la délimitation des responsabilités, il n'est pas à dire que les autorités locales compétentes qui disposent des pouvoirs nécessaires quant à l'attribution des documents relatifs à la permission de construire, ainsi que ceux en relation avec la suspension des chantiers, y compris par la voie de la force, sont au cœur d'un pareil évènement.

Le décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991, définissant les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction, spécifie bien dans son deuxième article que *« lorsque les constructions sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique, du fait de leur situation, de leur dimension ou de leur utilisation, le permis de construire ou le permis de lotir peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve du respect de prescriptions spéciales contenues dans les lois et règlements en vigueur »*.

Quant au troisième article du même décret, il stipule que *« lorsque la construction ou l'aménagement est projeté sur un terrain exposé à un risque naturel, tel qu'inondations, érosions, affaissement, éboulement, séisme, avalanche, le permis de construire ou de bâtir peut être refusé ou n'être accordé qu'à des conditions spéciales requises par les lois et règlements en vigueur »*. De quoi dire qu'une prise de risque similaire à celle de Bir Mourad-Raïs ne peut pas être prise du fait de la clarté des textes.

Quant à l'identification de ces terrains à risques, l'article 4 de la loi n°04-05 du 14 août 2004, modifiant l'article 11 de la loi n°90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, stipule que *« ... les terrains exposés aux risques résultant de catastrophes naturelles ou aux glissements de terrains sont identifiés au moment de l'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme et*

font l'objet de mesures de limitation ou d'interdiction de construire qui sont définies par voie réglementaire… ».

Maintenant pour les autorités territoriales compétentes, les choses sont très claires quant à la délimitation des responsabilités face à ce cas précis.

En effet, l'article 49 du décret exécutif n°15-19 du 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme stipule que *«…le wali est compétent pour délivrer les permis de construire des projets :*
- *d'équipements publics ou privés d'intérêt local ;*
- *des projets de l'habitat collectif de plus de 200 logements et moins de 600 logements.*

Le ministre chargé de l'urbanisme est compétent pour délivrer les permis de construire des projets :
- *d'équipements publics ou privés d'intérêt national ;*
- *des projets de l'habitat collectif de plus ou égal à 600 logements ;*
- *les travaux, constructions et installations réalisés pour le compte d'Etats étrangers ou d'organisations internationales de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires ;*
- *les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie. Le reste des permis est de la compétence du président de l'Assemblée populaire communale ».*

L'équivoque n'a plus de place à la suite des différentes définitions ainsi données. Reste à savoir si les investigations du parquet iront jusqu'à la responsabilisation des personnes. D'ailleurs, et toujours du point de vue réglementaire, le décret exécutif n° 06-55 du 30 janvier 2006 fixe les conditions et les modalités de désignation des agents habilités à rechercher et à constater les infractions à la législation et à la réglementation en matière d'aménagement et d'urbanisme ainsi que les procédures de contrôle, ce qui ne laisse plus de place au doute quant à la couverture de ces aspects par la loi.

Halte au bricolage !

Si l'on cite l'exemple de la promotion immobilière de Bir Mourad-Raïs qui se situe au-dessus de la station urbaine, fermée à cette occasion, ce n'est pas pour le fait mais elle est donnée, ici, à titre d'illustration quant à l'obligation de prévention de la part des collectivités locales, et à leur tête les communes, puisqu'elles sont le premier interlocuteur face aux risques majeurs dus aux intempéries et autres catastrophes naturelles. C'est dire, entre parenthèses, l'ampleur du bricolage mis à nu par les dernières intempéries dans l'accomplissement des travaux ainsi que l'anarchie dans le domaine de la construction, qui commence à partir de l'attribution des autorisations qui verse parfois dans la malversation. La prévention commence déjà par la phase préliminaire avant la construction, c'est-à-dire à partir de l'établissement des POS (Plans d'occupation des sols), à partir de l'étude des sols, cela permet d'emblée de définir les terrains pour lesquels peuvent être délivrés des permis de lotir et des permis de construire. C'est à la suite de cette cartographie que commence la prévention des risques pour les autorités locales. Ensuite, vient la question de la construction qui doit être planifiée suivant la situation du terrain ainsi que l'adaptabilité par rapport au sol choisi car, faut-il le rappeler, il ne devrait pas y avoir d'incompatibilité entre les sols et les permis de construire qui sont délivrés, qui répondent surtout aux normes préventives suivant la cartographie des risques naturels. Il y a aussi la question, non moins importante, de l'urbanisation et de l'architecture urbaine. Aujourd'hui, nous sommes en face de grandes agglomérations constituées de constructions individuelles ou collectives qui ne répondent à aucune norme architecturale, ce qui favorise l'augmentation du risque de pertes humaines et matérielles en cas de catastrophes naturelles.

Certains analystes préconisent la promulgation de lois permettant d'élaborer une politique de la prévention et de la gestion des risques majeurs liés aux événements naturels, ainsi que de responsabiliser les parties en relation directe avec cet aspect. Cependant, l'arsenal réglementaire à la disposition des autorités, aujourd'hui, suffit, à lui seul, pour asseoir une bonne politique. On en veut pour preuve les lois que l'on cite plus haut, dont l'application aurait été suffisante pour la prévention des risques et les conséquences des intempéries et autres phénomènes naturels que nous avons vécus jusqu'à maintenant■

A. A. B.

MONO® LIGHTING

NEW

سبوت
Spot LED

3 W

6 W

9 W

12 W

15 W

18 W

24 W

28 W

3000K | 4000K | 6500 K

ثلاث وضعيات

85%

إقتصاد الطاقة
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

MONO ELECTRIC
198 GRP1, route de Douéra, Baba Hassen,Alger
Algérie.
Tél: +213 23 350 062 / 244 **Fax :** +213 23 350 173
email: contact@monoelectric.com **www.monoelectric.com**

2 Ans GARANTIE

by MONO® ELECTRIC

Développement du transport maritime

De nouvelles orientations se profilent

Stratégie. Le transport maritime occupe une place importante dans l'économie nationale. Il assure 97% des échanges extérieurs de l'Algérie.

En raison de la pandémie de coronavirus, le Groupe algérien de transport maritime (Gatma) a perdu 50% de son chiffre d'affaires. C'est ainsi qu'un grand intérêt est porté sur les investissements dans le secteur du transport maritime qui se caractérisent par leur spécificité, en raison, particulièrement, de leurs coûts exorbitants et de la nécessité de procéder en même temps à des investissements en amont touchant particulièrement les ports maritimes de commerce, les chantiers de construction navale et outillages indispensables au chargement et déchargement des navires. Chose qui a amené notre pays à consentir d'importants investissements dans le développement de la flotte nationale et de ses infrastructures portuaires.

La nature de service public qui caractérise les activités de transport maritime a imposé une politique d'intervention de l'Etat algérien afin de satisfaire l'intérêt général. En effet, l'Algérie veut développer son trafic maritime qu'elle considère comme un *« levier important dans sa politique économique »*. Ainsi, une nouvelle stratégie a été élaborée dans ce sens, axée autour de 7 piliers et vise, notamment, à *« sécuriser les approvisionnements du pays en produits stratégiques, participer de manière substantielle au transport des marchandises depuis et vers l'Algérie et réduire les transferts de devises à l'étranger au titre des services »*.

Entre autres mesures, il y a d'abord le plan d'action proposé pour la réorganisation des compagnies publiques de transport maritime de voyageurs et de marchandises ainsi que des mesures visant la sécurisation des importations des produits stratégiques. La compagnie de transport de passagers Algérie Ferries fera l'objet d'une attention particulière. Elle sera accompagnée, notamment, dans la diversification de ses activités.

La Compagnie nationale algérienne de navigation (Cnan) et Algérie Ferries composent les deux fleurons du secteur maritime algérien. L'Algérie dispose, en outre, de onze ports de commerce : Alger, Oran, Annaba, Skikda, Arzew/Bethioua, Béjaïa, Mostaganem, Ghazaouet, Jijel, Ténès et Dellys. Mais à l'exception des terminaux gaziers et pétroliers, ils n'ont pas fait l'objet d'investissements importants ces dernières années. S'agissant des ports maritimes de commerce, les professionnels estiment que ces derniers restent encore marqués par un sous-équipement en matière d'infrastructures et de superstructures. Il est, donc, nécessaire d'avoir une adaptation continue pour faire face aux nouvelles exigences induites par le développement technologique en matière de transport maritime, ce qui nécessite des frais

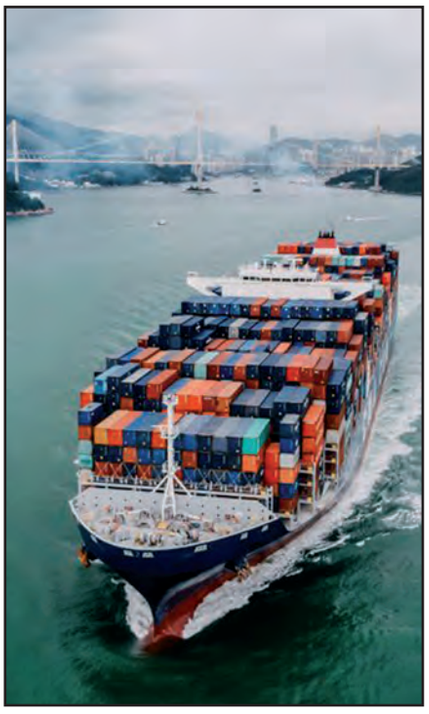

importants. Se pose alors le problème du choix des investissements et de leur financement qui met en jeu les relations entre le port et les pouvoirs publics, même si le recours à l'Etat devient la plupart du temps indispensable, compte tenu de la nature discontinue de la plupart de ces investissements. Les différents textes réglementaires font ressortir une volonté des pouvoirs publics à développer le secteur du transport maritime à travers la consécration du régime de la concession.

Cet effort reflétant la politique nationale en matière d'investissement, force est de reconnaître que beaucoup d'efforts ont été enregistrés dans le sens de la libéralisation de l'économie avec la mise en place d'un nouveau dispositif législatif conçu pour soutenir l'investisseur privé national et étranger■

F. A.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

L'étendue du capital expérience cumulée par BMT (Béjaia Mediterranean Terminal) dans son domaine d'activité et sur le plan technique, notamment en matière de maîtrise des procédures, aussi diverses que délicates, de traitement du conteneur a permis la conception d'un cycle de formation et son corollaire, la mise en place d'un Centre de Formation « BMT Training Center ».
Préalable indispensable, que s'est fixé BMT, premier opérateur à l'échelle nationale dans la gestion d'un terminal à conteneurs. Ce préalable a consisté en la dotation d'une panoplie d'équipements relevant d'une technologie de pointe satisfaisant aux normes et standards internationaux en matière de gestion d'un terminal à conteneurs moderne (Portiques de quai STS, Portiques gerbeurs RTG, Reach stacker, Chariots manipulateurs de conteneurs vides, Chariots élévateurs de divers tonnages, Système d'information de gestion d'un Terminal à conteneurs « TOS »).

D'une efficacité redoutable, les équipements de BMT auront offert à nos opérateurs, techniciens, ingénieurs l'opportunité d'accéder à un stade de compétence fort appréciable, véritable tremplin pour espérer atteindre un haut niveau de performance.
Ainsi, dans le but de préserver et de valoriser ce capital de connaissances acquises au fil des années sur le terrain et dans le souci, constant, d'améliorer et de perfectionner les techniques, procédures et approches dans la gestion de l'objet fondamental de sa vocation première, BMT a choisi de partager ces connaissances à l'ensemble des entreprises portuaires et économique

A cet effet, une infrastructure adéquate et des équipements (matériels et supports) pédagogiques, sont mis à la disposition de l'ensemble des personnels de la communauté portuaire mais aussi des opérateurs et professionnels impliqués dans l'activité portuaire, la logistique et l'engineering, seront autant de moyens à même d'assurer une formation de qualité.

En outre, des simulateurs de conduite des engins de manutention portuaire de dernière génération viendront consolider cet acquis au profit des opérateurs, dont l'objectif consiste en la maîtrise des connaissances de base avancées, condition sine qua non pour des manœuvres fiables, productives et sécurisées.
Aussi, une équipe de formateurs compétents, dynamiques, expérimentés, disponibles et bienveillants, aux savoirs et au savoir-faire infaillibles, sera là au service des stagiaires pour leur assurer une formation solide et de qualité.
Les conditions optimales pour une formation de qualité sont donc réunies. Fruit d'un partenariat réalisé en joint-venture entre l'Entreprise Portuaire de Béjaïa (EPB) et Portek Systems & Equipments Singapour, partenariat exemplaire eu égard aux résultats probants auxquels il a abouti, le Centre de Formation (Training Center) de BMT est conçu pour satisfaire pleinement vos préoccupations et vos attentes en matière de formation.

Ainsi, mus et motivés par la seule règle d'or qu'est l'efficacité, notre vœu le plus cher d'assister étroitement les entreprises portuaires ainsi que l'ensemble de nos clients se traduit dans un engagement solennel de notre part à contribuer à une constante dynamique d'amélioration et de développement productif de leurs activités professionnelles et ce, par le recours à une pédagogie fondée sur l'expérience acquise et à la mesure du développement technique.

Il est donc prévu au programme de cette formation, l'échange de connaissances et de savoir-faire, la mise en situation réelle ainsi qu'un accompagnement permanent et soutenu. Et pour agrémenter la formation, des « packs » de formation consistant en des sorties thématiques seront proposés, dont la visite du port et des sites touristiques, culturels et historiques que recèle la ville de Béjaïa, ancienne et prestigieuse capitale des Hammadites. De surcroît, l'encadrement du Centre de Formation de BMT a prévu la prise en charge effective des préoccupations spécifiques de chaque stagiaire ; il s'agira, somme toute, d'une relation de partenariat personnalisée dans un cadre de travail agréable et une ambiance détendue.

Pour conclure, le Centre de Formation de BMT saura honorer sa vocation, ses objectifs et ses engagements. Il saura, tout autant, être à la hauteur de vos attentes.

Ismail ABDERRAHIM
Directeur Général
BMT Spa

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal
Intertek ISO 9001 Intertek ISO 14001 Intertek ISO 45001

BMT Training Center
Zone Logistique Ighil Oubarouak,
Commune Tala Hamza, Bejaia
Tél.: 034 15 32 25 / 09 82 40 06 15
E-mail : bmt.centredeformation@bejaiamed.com

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal
TRAINING CENTER
CENTRE DE
FORMATION
DÉDIÉ AUX MÉTIERS
PORTUAIRES
ET À LA
LOGISTIQUE
NOS FORMATIONS
Techniques de conduite des engins de manutention
Formation Engineering
HSE
Gestion Portuaire et Logistique
Management
Finances & Comptabilité
Audit Interne
Ressources Humaines & Juridique
Marketing & Commercial
Information Technology
www.bejaiamed.com

Pour le bien de l'économie nationale

Libérons l'investissement !

Compétitivité. Le nouveau texte de loi apporte des réponses adéquates et exhaustives selon les préoccupations des investisseurs locaux et des pouvoirs publics en vue de relancer le tissu industriel.

Avant même sa présentation et son adoption par le Conseil des ministres, l'avant-projet de loi relative à la promotion de l'investissement fait déjà polémique parmi un certain nombre d'experts. Par le truchement des réseaux sociaux, ces derniers ont fourni des arguments permettant d'étayer leurs opinions. La mouture finale du nouveau Projet de loi sur l'investissement va prochainement atterrir à l'APN, a annoncé, récemment, Abdelaziz Ghand, directeur général du développement et de la compétitivité au ministère de l'Industrie, soulignant que la volonté politique existe et que le gouvernement va s'engager à relancer le secteur industriel et promouvoir des investissements massifs dans tous les secteurs économiques. Pour ce faire, des actions seront entreprises, notamment dans la simplification des procédures administratives, les facilitations fiscales et financières et l'accès aux marchés internationaux. Après cette annonce, moult voix se sont élevées malgré que certains experts aient émis une note positive à cette nouvelle version.

Le nouveau texte de loi apporte des réponses adéquates et exhaustives selon les préoccupations des investisseurs locaux et des pouvoirs publics en vue de relancer le tissu industriel. Corriger les erreurs du passé et rétablir de l'ordre

sur les plans réglementaire, logistique et financier à travers l'intensification de la lutte contre la corruption, la spéculation et instaurer un nouveau statut juridique pour encourager la création d'entreprises.

Le nouveau code de l'investissement prévoit l'abrogation de la règle 51/49% régissant l'investissement étranger en Algérie, qui est en baisse de 19% en 2020, selon un récent rapport de la Banque mondiale (BM). L'Algérie double d'efforts depuis des mois pour attirer les investisseurs étrangers à s'implanter dans le pays, mais sous certaines conditions, évidemment. Des conditions indiscutables sur le plan financier. L'objectif est d'inciter les étrangers à investir à long terme dans le pays et à réinvestir leur capital. Appliquer l'approche du principe gagnant-gagnant et encourager le transfert du savoir-faire sans aucune ambiguïté.

L'Etat veut responsabiliser davantage les hommes d'affaires algériens quant à l'importance de se mettre au service du développement économique national. Dépasser ainsi les contraintes réglementaires et administratives qui ont entravé l'aboutissement de certains projets d'investissement. Il est prévu dans ce cadre la dissolution du Conseil national de l'investissement (CNI), considéré comme un frein à l'investissement local. Une décision qui divise déjà les experts qui suggèrent plutôt une restructuration de cet organisme. Ce qui n'est pas l'objectif de l'Etat qui veut attaquer le mal bureaucratique à la racine et se débarrasser d'un héritage déficient, dysfonctionnel.

Le pays a besoin d'organismes opérationnels, transparents et rigoureux, a fait savoir le ministre de tutelle à maintes reprises. Ainsi, optimiser l'offre foncière, améliorer le climat des affaires et la compétitivité. Le nouveau Code de l'investissement serait plus attractif et rigoureux. Les autorités prévoient plus de facilitations fiscales au profit de certains secteurs industriels et plus de flexibilité réglementaire. L'Etat a déjà établi ses priorités par secteur.

Des secteurs stratégiques qui ont besoin de plus de rigueur, de transparence et d'opérationnalité sont mis en avant dans la nouvelle vision stratégique du secteur industriel. Aussi, il faut rechercher des solutions technologiques pour développer un secteur industriel plus résilient, inclusif et surtout moderne.

Le challenge de l'après-Covid-19 qui attend les pouvoirs publics est celui qui consiste à passer à la vitesse GV pour réaliser tous les objectifs et traduire par des actes toutes les recommandations issues des rencontres et séminaires organisés dans le cadre de la relance de l'économie nationale.

Mohamed Saïd Kahoul, consultant en management, donne son avis

Sollicité pour donner son point de vue par rapport au prochain code des investissements, le consultant Mohamed Saïd Kahoul a constaté, après la lecture du document relatif au projet en question, que les grands faits nouveaux se résument comme suit :

- La disparition du CNI mais remplacé dans l'article 12 par un comité interministériel dont les contours de fonctionnement restent flous dans l'article ;
- La création d'un bureau unique maintes fois promis auparavant pour le traitement des dossiers d'investissements et l'octroi des avantages ;
- Ce projet donne beaucoup plus l'impression d'avoir été fait à la va-vite parcequ'il renvoie à plusieurs textes non encore disponibles.

Par ailleurs, concernant le volet des propositions, Mohamed Saïd Kahoul fait savoir que :

- Le gouvernement doit d'abord définir sa politique économique et commerciale et ses priorités en matière d'investissement et de partenariat d'une manière exhaustive en définissant les investissements structurants et hautement stratégiques ;
- Le comité (article12) doit s'occuper uniquement d'évaluer la politique économique de l'Etat et proposer des ajustements et en aucun cas juger de l'opportunité des demandes d'investissement dans le partenariat et les projets structurants. Le seul juge c'est la conformité des dossiers de demande qui doit être traitée au niveau de l'Andi ;
- Les investissements structurants ou de partenariat ne doivent pas relever de la compétence du comité pour l'évaluation. Ils doivent être définis avec précision dans la politique économique, et à l'Andi de vérifier la conformité du projet d'investissement ;
- L'Andi ne doit plus fonctionner en commission pour validation des dossiers d'investissement mais plutôt par un processus basé sur la responsabilité individuelle de son personnel dans un planning connu par tous basé sur le premier dossier arrivé premier dossier traité ;
- Seuls les dossiers d'investissements structurants et de partenariat seront traités à la direction générale de l'Andi et le reste par les agences décentralisées pour plus de proximité en leur transférant tous les pouvoirs■

R. A.

Filières agricoles

Les agriculteurs comptent sur les dispositifs d'appui

Implication. Le ministère de l'Agriculture a mis en place une série de mesures nouvelles de facilitation au profit des investisseurs du secteur en vue de permettre aux agriculteurs de mieux exploiter leurs terres, dont le remplacement de l'acte de propriété par une simple autorisation d'exploitation.

Le développement des filières agricoles occupe une place importante dans la nouvelle stratégie du gouvernement. Les dispositifs mis en place par l'État concernent plusieurs secteurs et nécessitent l'implication des institutions financières, du secteur hydraulique et des directeurs, présidents et secrétaires généraux des Chambres de l'agriculture pour instaurer un climat de travail complémentaire entre tous les services de l'État concernés et trouver des solutions aux préoccupations exprimées.

Ainsi, le ministère de l'Agriculture a mis en place une série de mesures nouvelles de facilitation au profit des investisseurs du secteur en vue de permettre aux agriculteurs de mieux exploiter leurs terres, dont le remplacement de l'acte de propriété par une simple autorisation d'exploitation. En fait, selon les responsables du secteur, l'agriculture doit se transformer en véritable moteur de la croissance économique globale grâce à une intensification de la production dont les filières agro-alimentaires stratégiques et grâce également à la promotion d'un développement intégré de tous les territoires ruraux. La vision stratégique instaurée à cet effet vise à asseoir les bases d'une politique agricole permettant de réduire sensiblement les vulnérabilités et de promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux en impliquant davantage les acteurs privés et publics.

Cette politique s'est principalement réalisée à travers la revue des dispositifs de soutien. Il s'agit, entre autres, de la réorientation des soutiens vers les filières de productions agricoles d'importances stratégiques sur le plan alimentaire (céréales, légumes secs, laits, viandes, etc.) ; des soutiens orientés vers les circuits de collectes des différentes filières (céréales, laits, pomme de terre, tomate industrielle, semences et plants…) ; la simplification raisonnée des soutiens accordés aux principaux intrants des filières agricoles (génisses, engrais, machinismes, équipements d'irrigation…) et la priorité accordée à la préservation et au développement des filières semences et plants pour les productions animales et végétales. Il s'agit aussi du choix de cibles du soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles tenant compte des capacités de contrôle et de suivi de l'administration agricole, de la sécurisation et la stabilisation des revenus des agriculteurs et la protection des consommateurs à travers le soutien accordé aux actions de régulation (primes de stockage, prix de référence d'intervention…) pour les filières de produits de large consommation (céréales, lait, pomme de terre, viande, oignon…) et de la prise en charge des besoins d'accompagnement des petits agriculteurs et éleveurs à travers les programmes du renouveau rural.

Selon le ministère de l'Agriculture, ce réajustement des instruments d'intervention et des modes d'accompagnement du développement agricole et rural vise surtout la promotion d'un environnement incitatif et sécurisant pour les exploitations agricoles et les opérateurs de l'agro-alimentaire et la mise en place d'une politique de soutien adapté et le développement et le renforcement des instruments de régulation ; l'accompagnement des producteurs de richesses dans les filières prioritaires et, enfin, le développement des capacités d'intervention des entreprises publiques, des offices et des coopératives agricoles dans la mise en œuvre des programmes de développement et dans les systèmes de régulation■

F. A.

أسمدال
ASMIDAL

في خدمة الفلاحة الجزائرية

Au Service de l'Agriculture Algérienne

***ASMIDAL* est un Groupe Industriel qui gère un portefeuille d'entreprises spécialisées**,dans la production, la commercialisation et le développement des engrais et des produits phytosanitaires à travers ses filiales et dans les domaines de la maintenance industrielle, les prestations de surveillance et la formation à travers ses participations.

Filiales ASMIDAL :

أسفرطراد
ASFERTRADE

Alphyt

أسفرطراد
ASFERTRADE

Alphyt

Tél : +213 (0) 38 43 58 58 / Fax : +213 (0) 38 43 39 39
Mail : info@asmidal-dz.com
Adresse: 02, rue Hamza Mohamed Sidi Brahim, Annaba 23000 BP. 326
Site web : www.asmidal-dz.com

3,4 mds de dollars d'exportations hors hydrocarbures

Détails et commentaires

Prouesse. Les premiers résultats de l'orientation du commerce extérieur promise par les autorités, qui vise à réaliser une diversification de l'économie nationale et à se libérer progressivement de la dépendance aux carburants, commencent à apparaître, en attendant les chiffres définitifs de l'année 2021.

Ce sont des chiffres plutôt positifs et encourageants qu'enregistre le commerce extérieur en Algérie pour cette année. En effet, dans une déclaration à la presse nationale, le directeur de la Fiscalité et des Bases de taxation, au niveau des Douanes algériennes, a déclaré que la valeur des exportations algériennes hors hydrocarbures au cours des 10 premiers mois de 2021 s'élève à 3,6 milliards de dollars. Les exportations les plus importantes de l'Algérie en dehors des hydrocarbures sont, d'après lui, la pétrochimie, le fer, l'acier, le sucre blanc ainsi que certains légumes et fruits.

Si l'on se réfère aux chiffres du ministère du Commerce à fin août, la valeur globale des exportations algériennes hors hydrocarbures a atteint plus de 3,4 milliards de dollars sur un total de 27 milliards de dollars à fin septembre 2021, selon les déclarations du ministre du Commerce. Soit un taux de 12,5%, ce qui est en soi une énorme prouesse, au vu de l'état de dépendance qui a pu durer pendant des décennies.

Pour le ministre du Commerce, les exportations algériennes en dehors des hydrocarbures ont augmenté de 118% en 2021, par rapport à l'année précédente ; les engrais minéraux et chimiques azotés étant en tête avec 886 millions de dollars. Soit un total de 2,9 milliards de dollars contre 1,34 milliard de dollars à la même période l'an dernier. Idem pour les sept mois qui ont enregistré une augmentation de 108% (2,47 milliards de dollars).

Les articles les plus exportés comparativement à la même période de l'année dernière sont donnés par le ministère du Commerce comme suit :

- Engrais minéraux et chimiques azotés : 886 millions de dollars contre 524 millions de dollars, soit une augmentation de 69,1%
- ***Sidérurgie :*** 595,78 millions $, comparativement à 28,76 millions $, soit une augmentation de 1.971%.
- ***Produits chimiques inorganiques :*** 501,8 millions de dollars, comparativement à 150,1 millions de dollars, soit une augmentation de 234%.
- ***Sucre, transformateurs de sucre et miel :*** 288 millions de dollars comparativement à 173 millions de dollars, soit une augmentation de 66%.
- ***Métallurgie :*** 190,81 millions de dollars, soit environ 6,54% des exportations totales à l'extérieur des hydrocarbures.

La valeur des importations algériennes au cours des 10 premiers mois de 2021 s'est élevée à 30,81 milliards de dollars, et notons que les articles les plus importants étaient les produits alimentaires, les machines et les équipements. Les importations ont augmenté de 2 milliards de dollars cette année par rapport à 2020, et les exportations ont augmenté de 11 milliards par rapport à 2020.

Est-ce le bout du tunnel ?

Serait-ce le signe que nous sommes en bonne voie pour sortir de la malédiction de la dépendance au pétrole et aux hydrocarbures ? En tout cas, la proportion des exportations hors hydrocarbures est de la même tendance que celle du mois de septembre.

En tout cas, les premiers résultats de l'orientation du commerce extérieur promise par les autorités qui vise à réaliser une diversification de l'économie nationale et à se libérer progressivement de la dépendance aux carburants commencent à apparaître, en attendant les chiffres définitifs de l'année 2021. Le 5 septembre dernier, le directeur du commerce extérieur du ministère du Commerce a annoncé, à la Radio nationale, que les exportations de l'Algérie hors hydrocarbures avaient atteint le seuil de 2,4 milliards de dollars à fin juillet 2021 et, selon ses estimations, elles devraient dépasser 4,5 milliards de dollars avant la fin de cette année ; un record qui n'a pas été réalisé jusqu'ici.

Les exportations ainsi chiffrées, inscrivant une tendance à la hausse, ont pour destination dominante les pays africains, participant ainsi à la réduction du déficit qu'accuse la balance commerciale. D'ailleurs, et à ce propos, ces exportations auraient permis de faire baisser le déficit de la balance commerciale à 1,3 milliard de dollars, contre 7,5 milliards en 2020, selon les déclarations du ministère du Commerce.

Un fait important à ne pas négliger, et à mentionner avec une certaine ostentation, c'est celui que les exportations réalisées hors hydrocarbures ont été effectuées, en partie, depuis le port commercial de Djendjen, dans la wilaya de Jijel. Une information de taille lorsque l'on sait que ce port était attendu depuis des années pour constituer ce qui sera le pivot du commerce international pour toute la zone arabe et méditerranéenne, ainsi qu'une porte d'entrée vers l'Afrique et l'exportation depuis l'Algérie.

C'est un volume de 3,5 millions de dollars tonnes hors hydrocarbures qui y a transité au cours des neuf premiers mois de l'année en cours, selon le directeur général de cet établissement. Soit une activité satisfaisante si l'on sait aussi que le chiffre ainsi annoncé représente une augmentation du volume des exportations, qui ont frôlé la barre des 75%, comparativement à la même période de l'année dernière. Des chiffres jamais atteints. Si cette

tendance continue avec la même cadence, le commerce extérieur algérien devrait terminer l'année en toute beauté, comparativement aux années précédentes, où l'or noir est devenu plutôt une malédiction et non un atout, du fait qu'il ait fait développer des réflexes rentiers.

Cela d'une part. D'autre part, ce développement du volume des exportations permettra de renforcer les efforts entrant dans la stratégie de développement du commerce extérieur, en particulier après l'entrée en vigueur de la Zone africaine de libre-échange. Une Zone qui devrait permettre aux produits algériens d'être plus compétitifs sur le marché africain grâce au démantèlement douanier accordé par cette Zone.

Les chiffres de la fin d'année sont attendus avec impatience, en espérant que les chiffres de l'année 2022 soient encore meilleurs que ceux de 2021. Dossier à suivre■

A. A. B.

Céréales, infrastructures, services...

Les intérêts économiques français en Algérie menacés !

Sursaut. Depuis l'indépendance de l'Algérie, la France n'a jamais pris ses distances avec l'Algérie sur le plan économique. La coopération économique entre l'ancien empire et la nouvelle République naissante est scellée le 3 juillet 1962, dans le cadre de la première correspondance officielle entre les deux États, représentés respectivement par Charles de Gaulle et Farès Abderrahmane.

Des années durant, la France aura accaparé les marchés algériens dans pas mal de secteurs, mais aura rarement contribué au développement de l'Algérie, en qui elle voit un client riche en *« pétro-dollars »* et autres ressources naturelles sur lesquelles il lui fallait à tout prix faire main basse. Mais l'arrivée du Hirak populaire, un après-midi du 22 février 2019, a chamboulé les rapports de force entre les deux pays. Désormais, la donne a changé ! Paris n'a plus les bonnes grâces d'Alger qui a, enfin, décidé de taper du poing sur la table et faire valoir ses intérêts économiques, d'égal à égal. Et même si sur le papier, les choses semblent prendre une tournure pas trop différente du passé, il n'en demeure pas moins que s'agissant des entreprises et des investisseurs, le gouvernement algérien n'hésite plus à tourner le regard vers d'autres prétendants, plus pragmatiques et moins *« voraces »* que les tricolores. L'Algérie veut sensiblement réduire la part du gâteau français en Algérie, en haussant le ton face à ses responsables et en ouvrant la concurrence à de nouveaux partenaires en matière d'investissement ou de coopération. Qu'il s'agisse d'énergie, industrie, agriculture, commerce ou encore infrastructures et gestion des ressources en eau, la France perd inéluctablement du terrain en Algérie.

Ce que disent les chiffres !
En 2020, les échanges commerciaux de l'Algérie se sont élevés à 58 mds USD, en recul de 25% par rapport à 2019. Les exportations algériennes ont logiquement suivi la baisse du cours des hydrocarbures pour atteindre 23,9 mds USD en 2020, soit une baisse de 33% sur un an. Cette contraction est essentiellement la conséquence d'une baisse du prix et des quantités vendues d'hydrocarbures, ces derniers représentant 91% du total des exportations algériennes (39% de gaz naturel, 37% de pétrole brut et 17% de carburants). Le reste des exportations du pays (-18% en 2020) se compose de dérivés des industries pétrolières et gazières (engrais, ammoniac, huiles issus de la distillation des goudrons) et de produits agroalimentaires (dattes, sucre).

Les importations algériennes ont atteint 34,4 mds USD, en recul de 18% sur un an (41,9 mds USD en 2019). Trois groupes de biens représentaient 73% de l'ensemble : les biens d'équipements industriels (26,7%) ; les biens alimentaires (23,5%) essentiellement les produits céréaliers et laitiers et, enfin, les produits semi-finis (23,2%), composés principalement de produits en acier. Quatre autres postes d'importations constituaient les 27% restants du total.

La Chine était en 2020 le 1er fournisseur de l'Algérie (avec une part de marché de 17%), suivie par la France (10%) et l'Italie (7%).

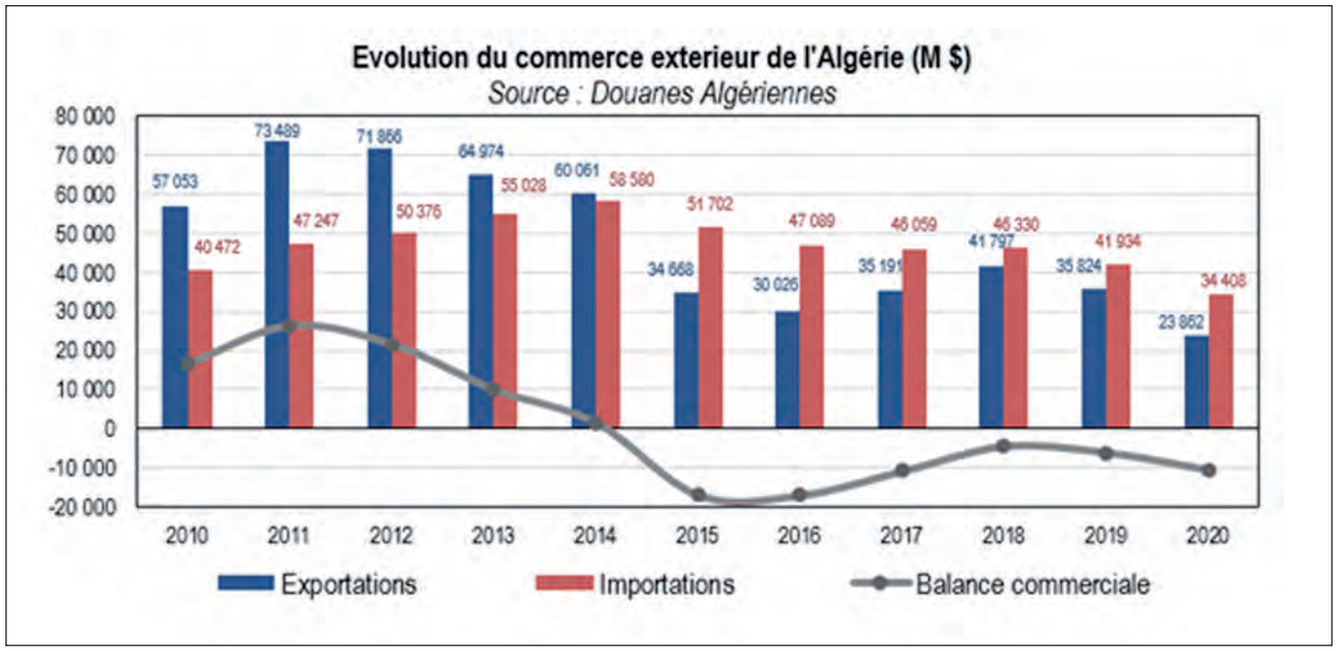

Que de contrats perdus par les Français depuis deux ans !
Dans le sillage des derniers épisodes de tensions et de brouilles diplomatiques entre les deux pays, les quelque 400 entreprises françaises présentes en Algérie ont essuyé plusieurs déconvenues sur le marché national. Leur avenir s'assombrit au fur et à mesure qu'Alger regarde vers d'autres horizons, notamment en région Eurasie, mais également sur son propre territoire, où la relance de la production nationale est érigée au rang de priorité nationale. Comme un symbole, l'échec ayant mené à la fin du règne de la société Suez, ancien partenaire de l'Algérienne des eaux, dans la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal), intervenue à la fin de l'été 2021, a ouvert la porte à la révision par Alger de sa politique envers les entreprises tricolores, qui avaient bénéficié, jusque-là, des largesses accordées par l'ancien régime en place au Palais d'El-Mouradia.

La nouvelle vision de l'Exécutif algérien se veut plutôt claire : la coopération économique entre l'Algérie et la France devra, désormais, obéir à un seul principe : l'intérêt mutuel ou le principe du gagnant-gagnant.

Le même sort a été réservé à la Régie autonome des transports parisiens (RATP), qui avait à sa charge la gestion du métro d'Alger, jusqu'au 30 novembre 2020, date d'échéance de son contrat d'exploitation de cette infrastructure de transport urbain, confiée à une entreprise 100% algérienne, filiale de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA).

Alors qu'elle espérait encore poursuivre son partenariat débuté en 2011 et pour un montant de 120 M€ avec les autorités algériennes, celles-ci lui ont fait savoir par la voix de l'ex-ministre

des Transports, Lazhar Hani, que le contrat d'exploitation et de gestion n'était pas renouvelé. Le gouvernement algérien estimait, en effet, que le transfert de savoir-faire dans les différents métiers liés à l'exploitation et à la maintenance du métro et des tramways a été mené à son terme durant ces 9 années pendant lesquelles la RATP a géré et exploité le métro d'Alger.

Le constructeur automobile Renault n'est pas non plus épargné par les remous du sursaut national en faveur de la relance économique. L'usine de montage automobile de la marque au losange, implantée dans la région de Oued Tlélat, dans la wilaya d'Oran, a été impactée par la nouvelle politique algérienne concernant le secteur de l'industrie automobile et la fin de l'ère dite du CKD-SKD. Après 16 mois d'arrêt, l'activité n'a pu reprendre que *« temporairement »*, suite au dédouanement, en avril dernier, des derniers quotas de kits de montage.

Clap de fin pour les importations de produits français : le cas des céréales !

A travers l'encouragement et la promotion de la production nationale hors hydrocarbures, ainsi que la réduction des importations, coupables d'avoir déstabilisé la balance commerciale du pays durant de longues années, l'Algérie a touché le cœur de cible de l'économie française vis-à-vis d'elle et l'un de ses talons d'Achille, à savoir l'achat de tous types de produits finis qui envahissaient les rayons des grandes surfaces, ainsi que les étals des marchés.

A commencer par l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire qui a bénéficié d'une feuille de route ayant rapidement permis de réduire la facture salée des importations de produits français, à l'image des céréales, créneau préférentiel de la France, avec lequel elle dominait le marché national, notamment en approvisionnement de blé.

« le 10 octobre dernier, un conglomérat de sociétés algériennes annonçait l'interruption de leur relation d'importation avec 500 fournisseurs français en signe de désapprobation et de protestation contre les déclarations du président français, Emmanuel Macron, qualifiées d'atteinte à l'Histoire de l'Algérie et à sa réputation »

En 2020, le changement du cahier des charges relatif à l'importation de blé et la revue à la hausse du taux de grains punaisés de 0,1 à 0,5 ont permis aux produits d'origine dite *« mer Noire »* de gagner des appels d'offres émis par l'OAIC. Le blé en provenance de Russie, Lettonie ou encore d'Ukraine constitue, désormais, un sérieux concurrent et inquiète les fournisseurs français.

Et pour cause, la France exportait en moyenne 5 Mt vers l'Algérie, premier client du blé français. Avec seulement 1,85 Mt, la campagne 2020-21 enregistre son plus faible volume depuis 2007-2008 ; l'Algérie n'a pas diminué son volume global d'importation (6,1 Mt) mais a diversifié ses sources d'approvisionnement, afin de casser le monopole de Paris sur l'un des produits alimentaires les plus stratégiques de l'Algérie■

B. K.

La France 2e fournisseur de l'Algérie en 2020

La Chine était en 2020 le 1er fournisseur de l'Algérie (avec une part de marché de 17%), suivie par la France (10%) et l'Italie (7%). Conséquence d'une baisse des exportations algériennes plus importante que celle des importations, le déficit de la balance commerciale s'est accentué de 72% en 2020, atteignant 10,5 Mds USD. Le taux de couverture (exportations/importations) était de 69%, contre 85% en 2019. En 2020, la France était le 2e client de l'Algérie (13% du total), derrière l'Italie (15%) et devant l'Espagne (10%).

Nettement plus diversifiées que ses exportations, en 2020, les importations algériennes ont atteint 34,4 Mds USD, en recul de 18% sur un an (41,9 Mds USD en 2019). Trois groupes de biens représentaient 73% de l'ensemble : les biens d'équipements industriels (26,7%) ; les biens alimentaires (23,5%), essentiellement les produits céréaliers et laitiers et, enfin, les produits semi-finis (23,2%), composés principalement de produits en acier. Quatre autres postes d'importations constituaient les 27% restants du total.

Les importations algériennes de trois groupes de biens ont reculé en 2020 : les achats de biens d'équipements industriels ont reculé de 30,6% à 9,16 Mds USD, ainsi que les achats de produits semi-finis (-22,6% à 7,97 Mds USD) et les biens de consommation (-11% à 5,75 Mds USD). Les catégories des biens alimentaires (+0,3%) et des produits bruts (+14%) ont, en revanche, vu leurs achats progresser entre 2019 et 2020■

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : **LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES**

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Expo 2020 Dubaï

L'Algérie dans toute sa splendeur culturelle et touristique

Attractivité. S'étendant sur une surface de 1.300 m², le pavillon de l'Algérie a été conçu sous forme de La Casbah d'Alger qui renvoie au patrimoine civilisationnel dont recèle notre pays.

Représentant le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahamne, a présidé, le 14 novembre dernier, la cérémonie de célébration de la Journée nationale de l'Algérie à Expo 2020 Dubaï.

Le rôle du pavillon Algérie

« Le niveau de développement d'un pays ne se mesure pas uniquement à l'aune de ses performances économiques mais à toute la production intellectuelle et l'esprit créatif. L'idéal étant, bien sûr, que l'économique et le culturel fonctionnent en parfaite synergie et bénéficient de la même sollicitude à l'évidence… », dixit Amar Zentar, journaliste et écrivain algérien. Cela dit, dans le cadre des activités du pavillon algérien à l'Expo 2020 Dubaï, notre pays n'a pas manqué de dévoiler toute sa splendeur culturelle et touristique. Accompagné d'une délégation ministérielle composée des ministres du Tourisme et de l'Artisanat, Yacine Hamadi, de la Culture et des Arts, Wafaa Chaâlal, et du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, M. Benabderrahamne a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné l'importance de l'Expo 2020 Dubaï en tant que manifestation mondiale qui draine des millions de visiteurs malgré le contexte sanitaire actuel. Par la suite, il a évoqué le rôle du pavillon algérien dans la mise en exergue des différentes haltes historiques du pays et sa vision prospective qui place la complémentarité et l'intégration régionales au cœur de ses préoccupations. S'étendant sur une superficie de 1.300 m², le pavillon de notre pays a été conçu sous forme de La Casbah d'Alger qui renvoie au patrimoine civilisationnel dont recèle le pays.

Pour rappel, Expo 2020 Dubaï, qui s'est ouverte le 1er octobre dernier et qui s'étalera jusqu'au 31 mars 2022, offre à tous les pays participant à cet

événement l'occasion d'être à l'honneur en célébrant leur Journée nationale. Selon les organisateurs, cette manifestation quotidienne offre, par ailleurs, l'opportunité unique à des millions de visiteurs de voir le monde à partir d'un seul endroit.

L'image de l'Algérie en question

Mais pour en revenir à l'événement lui-même, on se doit forcément de s'arrêter au moindre détail, du fait que parfois tout se joue dans le moindre détail négligé. Ainsi, notre pavillon, comme de juste pavoisé aux couleurs nationales, doit se référer au plan déjà préalable de l'enveloppe esthétique à l'aspect attractif, c'est-à-dire celui qui donne envie de voir, de susciter la curiosité dès l'entame de la visite. Et là c'est aux organisateurs de faire en sorte que cette même attractivité se veut partie intégrante et incontournable du management.

Le management, voilà le nouveau concept de son contenu évidemment qui s'impose en la circonstance d'abord pour montrer que le niveau de gestion de l'événementiel ne repose plus sur les canons classiques routiniers (exposer pour exposer), ensuite prioriser, dès la prise de contact avec les lieux et leur configuration, les produits culturels inédits et/ou sélectionnés rigoureusement par qui de droit, supposé fin connaisseur du niveau d'attractivité dans le cadre de la maîtrise du processus managérial.

Car il ne faut surtout pas sous-estimer la réactivité des visiteurs qui n'en sont pas à leur première foire. En vérité, en amont et en aval, il importe qu'il y ait tout autant équidistance et synergie. Dans cet ordre d'idées, le personnel d'exécution et celui de l'encadrement ne doivent pas se télescoper. En ce sens que les attributions des uns et des autres, et donc leurs champs de compétence respectifs, sont clairement délimitées. Dieu merci, nous avons des spécialistes à même de bien manager ces diverses étapes et à charge pour eux d'y mettre tout leur potentiel cognitif et beaucoup de cœur à l'ouvrage pour éviter tout couac préjudiciable.

Notre patrimoine sous toutes ses facettes

Car la mémoire collective présente une fâcheuse tendance à ne retenir souvent que le moindre accroc et ou anicroche. Raison supplémentaire pour travailler davantage la question et déployer tout son savoir-faire pour ne point écorner l'aspect organisationnel, pierre angulaire de toute la pyramide. Dans cette optique, le travail de réflexion ne s'arrête pas à la porte de la foire ou exposition. Qu'est-ce à dire ? Tout simplement qu'après chaque journée, les organisateurs se doivent de tenir une séance de travail en cercle restreint, et/ou élargi si besoin est, et tirer tous les enseignements essentiels de ladite journée. Autrement dit, relever et identifier tous les aspects lacunaires y compris ceux qui paraissent à leurs yeux les plus insignifiants.

J'ignore, par exemple, si les organisateurs ont songé au fameux registre de doléances qui recèle parfois de pertinentes suggestions et remarques. Et ensuite sur cette base corriger et rectifier tout ce qui est de nature à améliorer l'existant. En vérité, tous les étages dans une exposition de cette envergure revêtent une importance en ce qu'elle est l'ambassadrice plénipotentiaire de notre pays qu'elle a l'exaltante et non moins ardue entreprise de représenter dans toutes ses dimensions spectaculaires et une photographie non moins sourcilleuse des réalisations grandioses au double plan matériel et immatériel. Il va sans dire, mais le dire est encore mieux, que même si notre pays n'en est pas à sa première participation à ce genre d'expositions, il n'empêche qu'il convient de réagir comme si c'était toujours la première pour ne pas sombrer dans une routine inhibitrice et mortelle.

L'enthousiasme ne doit pas prendre une seule ride ou encore moins être émoussé car c'est bien d'être rodé à ce genre de manifestations internationales mais surtout éviter comme la peste l'autosatisfaction béate et la suffisance. Deux ennemis jurés de l'anticipation… Enfin, il faut savoir que la première exposition universelle s'est déroulée à Paris en 1798■

R. A.

Start-up et persistance de la Covid-19

Se réinventer pour se maintenir

Résistance. En Europe ou ailleurs, l'écosystème des start-up n'a pas été épargné par la crise. Les bouleversements massifs causés par la pandémie ont anéanti les bénéfices de nombreuses start-up et mis les investisseurs en capital-risque sur la touche.

La Covid-19 a fragilisé les finances et les activités des start-up à l'échelle mondiale. Nombre d'entre elles sont contraintes à repenser leur stratégie en faisant preuve d'inventivité. Chute d'activité, recours au chômage partiel, annulations auprès des fournisseurs et retards de paiement des clients… autant d'écueils qui rendent difficile la reprise pour ces petites pousses. Associée au maintien des dépenses incompressibles, la situation a provoqué une dégradation du bilan de ces entreprises qui se sont retrouvées davantage endettées et, donc, plus fragiles. Voulant dépasser coûte que coûte ce passage délicat à tout point de vue, de nombreuses start-up ont une priorité : lever des capitaux propres pour consolider leur structure financière. Or, cet objectif est loin d'être une sinécure. Au contraire. Il s'agit d'un véritable défi à relever dans la période actuelle. Les financements risquent, donc, de se tarir pour les start-up les plus fragiles, en portant un coup fatal à leur développement.

Pour conquérir les investisseurs, les start-up vont devoir, plus que jamais, prouver la solidité de leur business model et de leur stratégie. Les chiffres sont effarants. Près de la moitié (49%) des start-up européennes s'étaient tournées vers des banques pour obtenir des prêts soutenus par le gouvernement. En Europe ou ailleurs, l'écosystème des start-up n'a pas été épargné par la crise. Les bouleversements massifs causés par la pandémie ont anéanti les bénéfices de nombreuses start-up et mis les investisseurs en capital-risque sur la touche.

Aujourd'hui, les experts sont unanimes. D'un point de vue financier, ils soulignent qu'il est essentiel que les gestionnaires de start-up comprennent comment gérer les niveaux de trésorerie et l'épuisement des liquidités. Pour certains projets, chercher des moyens de réduire leurs coûts au minimum.

Pour autant, *« on n'a pas vu vraiment de modèle complètement différent se créer, si ce n'est des solutions contre le coronavirus »*, poursuit la directrice de Station F. *« Il n'y pas de nouveaux marchés, mais on voit des start-up qui se réinventent. On voit beaucoup plus d'éducation à distance, de logistique ou encore de livraison à distance de médicaments. »* Au final, bien que les prédictions sur les financements des start-up prévoyaient un effondrement de leurs fonds, il en ressort un bilan plutôt positif pour les start-up du secteur de la santé et des nouvelles technologies. Il ne reste ainsi plus qu'à voir ce que cette pandémie va réserver pour cette fin d'année.

Quant à l'Algérie, les start-up ont joué un rôle clé dans la transformation digitale entamée avant la pandémie, mais accélérée avec la Covid-19. Les start-up représentent également une clé dans le scénario post-pandémie. En termes de chiffres, indique le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El-Mahdi Oualid, plus de 700 start-up ont été créées jusqu'à novembre dernier au niveau national, et leur nombre est en croissance. Ces entreprises émergentes sont devenues un véritable atout économique en Algérie, notamment dans le domaine de l'exportation des services numériques, contribuant ainsi à des rentrées en devises, d'une part, et à mettre fin à la dépendance technologique, d'autre part. La Covid-19 est toujours présente, menaçante. C'est à ces entités de développer un meilleur écosystème pour s'en prémunir■

M. H.

CASH
ASSURANCES

NOS
PERFORMANCES
REJOIGNENT
VOS **EXIGENCES**

Augmentation du capital social de 7,8 à 10 milliards DA

Chiffre d'affaires record, une hausse de 10,2 %

Résultat net de 671 millions DA

www.cash-assurances.dz

L'ACTUEL 228 / Décembre 2021 - **Anep n° 2116103189**

Art & Science of Amazing Protection